Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 125 (2017)

Artikel: Réforme observante et emprise territoriale : l'éphémère implantation du Tiers-Ordre régulier de Saint-François à Savigny, diocèse de Lausanne, 1491-1531

Autor: Bastian, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-954850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jean-Pierre Bastian

RÉFORME OBSERVANTE ET EMPRISE TERRITORIALE : L'ÉPHÉMÈRE IMPLANTATION DU TIERS-ORDRE RÉGULIER DE SAINT-FRANÇOIS À SAVIGNY, DIOCÈSE DE LAUSANNE, 1491-1531

La première mention de l'église de Savigny *(Savinie)* sur les monts de Lavaux près de Lutry dans le diocèse de Lausanne est attestée en 1228 par le pouillé des églises paroissiales de la ville et du décanat de Lausanne[1]. Un siècle auparavant, la bulle du 22 mars 1140 du pape Innocent II avait placé sous la tutelle de l'abbaye bénédictine de Savigny-en-Lyonnais non seulement le prieuré bénédictin de Lutry, dont l'Église avait auparavant fait l'objet d'une donation, mais aussi *in episcopatu videlicet Lausanensi ecclesiam de Saviniaco*[2]. L'existence à cette date d'une église tendrait à prouver l'ancienneté des premiers défrichements des monts et un début de colonisation dès le tournant du XIe siècle. Il correspond au rythme de développement du bourg de Lutry et a éventuellement conduit à la formation d'une paroisse distincte. Comme ailleurs en Europe, il participe de « l'ancrage progressif, qui se généralise sans doute aux XIe et XIIe siècles de groupes d'habitants, en des lieux fixes, fréquemment autour d'une église et d'un cimetière »[3]. Néanmoins, probablement à cause d'une récession démographique liée aux pestes endémiques, seule une chapelle sous le patronage de sainte Marie-Madeleine désignait le lieu-dit en juillet 1346, confirmée un siècle plus tard par la visite d'églises du diocèse de Lausanne (octobre 1453) ; elle dépendait alors à la fois du prieuré et de l'église paroissiale de « la ville et communauté » de Lutry, car elle se trouvait sur les marges septentrionales de son territoire[4] ; à la fin du XVe siècle, les évêques

1 *MDR*, 3e série, t. III, 1948, p. 11. Cette publication du cartulaire de Lausanne, comprenant le pouillé de 1228, a été réalisée par Charles Roth.

2 Henri Lacaille, « Bulles des papes Innocent II et Eugène III pour l'abbaye de Savigny (1140-1145) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1896, 57 (1), p. 218. En 1300, Savigny paraît suffisamment important pour que la *villam dictam de Forel* soit mentionnée *iuxta Savignyacum*. ACV, CII 30, 5 juillet 1300.

3 Michel Lauwers, « Le cimetière dans le moyen âge latin », *Annales HSS*, septembre-octobre 1999, n° 5, p. 1047. Lutry est mentionné pour la première fois en 908 *(in Lustriaco villam)*, puis en 1124 *(monasterium Sancti Martini cum villa quae dicitur Lustriacus)*, en 1140 *(ecclesiam de Lustriaco)* et en 1147 *(Lustriey)*. Cf. « Lutry », in *DHS*, consulté le 2.08.2017.

de Lausanne, Benoît de Montferrand (?-1491) de 1478 à 1491, puis Aymon de Montfalcon (1443-1517) de 1491 à 1517, en étaient les prieurs commendataires[5].

En 1491, la chapelle commença à être desservie par des religieux du Tiers-Ordre régulier de Saint-François[6]. De formation récente, il s'agissait d'une branche conventuelle de l'Ordre séculier (laïc) de la Pénitence (1221) qui, dans la famille franciscaine, se distinguait des Frères mineurs (1209) et des Clarisses (1212). Par la bulle *Pastoralis officii* du 20 juillet 1447, le pape Nicolas V avait unifié en un Tiers-Ordre régulier diverses expressions franciscaines indépendantes formées d'ermites et de frères itinérants ou vivant en petites communautés, mais tous déjà engagés dans un mode régulier de vie religieuse; il les avait dotées d'un chapitre général, tenu pour la première fois le 25 juin 1448 au couvent franciscain de Montefalco en Ombrie[7], et d'un unique ministre général, renouvelé tous les trois ans, le premier étant Bartolomeo Bonamati de Pérouse. C'était l'aboutissement d'un long processus commencé avec les Statuts contenus dans la bulle *Personas vacantes* du 26 août 1413 de l'anti-pape Jean XXIII; approuvés par la Congrégation[8] franciscaine de Flandres, ils rencontrèrent oppositions et rejets avant que le mouvement ne parvienne à se structurer en une vigoureuse organisation de réforme observante de la règle de saint François et de retour aux sources de la spiritualité franciscaine[9]. Dès lors, les Tertiaires réguliers de la Congrégation «de Lombardie et Italie» rayonnaient vers les provinces de l'ordre organisées dans le reste de l'Europe et en particulier vers la province de Bourgogne qui s'étendait jusqu'au

4 (Note de la p. 201.) Archives communales de Lutry (ACL), Bleu F7, Convention entre le prieur de Lutry et le curé du lieu au sujet de la desserve de la chapelle de Savigny, 1er juillet 1346. Voir aussi ACV, C XX 152/4, 17 novembre 1346.

5 En 1478, Benoit de Montferrand était devenu prieur commendataire de Lutry et le 14 juillet 1483, un Mandat du pape Sixte IV le mit en possession des revenus du prieuré de Lutry. ACV, Bulles papales et brefs, C III a 59.

6 *Tertii ordinis heremitare seraphici sancti Francisci* dans les sources, ACL, Bleu F 27, *Registrum fratrum domus Savigniaci*, 1498-1500, f° 87v, 19 juillet 1491, par la suite cité comme *Registrum*. Ils étaient aussi appelés «Religieux pénitents du Tiers-Ordre de saint François de la régulière observance». Pierre Hélyot, Philippon de la Madeleine, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à présent*, Paris: Chez Nicolas Gosselin, 1718, t. 7, p. 236.

7 Où se trouvent le dernier grand cycle médiéval de fresques de Benozzo Gozzoli (1420-1497) consacrées à saint François racontant «la légende du Pauvre d'Assise comme une sorte de fable qui s'insère dans une histoire de l'ordre présenté comme un foyer de perfection…», cf. André Vauchez, *François d'Assise, entre histoire et mémoire*, Paris: Fayard, 2009, p. 323.

8 Union de différentes communautés religieuses d'un même diocèse, d'une même province ou d'une même nation.

9 Lazaro Iriarte, *Histoire du franciscanisme*, Paris: Cerf, 2004 (1re éd. en espagnol 1979), p. 578.

diocèse de Lausanne[10]. Ils étaient cependant absents jusque-là de ce diocèse, contrairement aux Mineurs, établis à Lausanne (1257) et Grandson (1289) et aux Clarisses, présentes à Vevey (1422) et Orbe (1426).

Aucune recherche n'a été menée sur les modalités d'implantation de ce que l'historiographie vaudoise a appelé « le petit couvent de Savigny »[11] ; Ansgar Wildermann lui a consacré une fiche succincte retraçant en partie sa trajectoire institutionnelle[12]. Quant à l'historiographie du franciscanisme touchant au duché de Savoie, elle l'ignore ; la plus récente étude sur « les foyers et la diffusion » de la mouvance dite « de l'Observance dans les domaines de la Maison de Savoie aux XVe et XVIe siècles », l'omet ; il est ainsi passé inaperçu comme le révèlent la cartographie des couvents franciscains dans le duché de Savoie de la première moitié du XVIe siècle et celle des monastères du Pays de Vaud au Moyen Âge dans la récente *Histoire vaudoise*[13].

Or, les 293 folios (recto verso) du *Registrum fratrum domus Savigniaci* rédigés par les notaires de la curie de Bâle Johannes Lingk et Johannes Heintzmann en rendent compte de manière précise[14]. Ils traitent du procès tenu à Bâle du 10 septembre 1498 au 20 mars 1500 sous la conduite de Bernhard Oiglin/Oeüglin (1438-1506), docteur en droit et chanoine de la cathédrale de Bâle, juge et commissaire, député personnel du Saint-Siège[15]. Il opposa le vicaire provincial du Tiers-Ordre et les religieux de Savigny à l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfalcon, agissant à la fois comme chef du diocèse et prieur commendataire de Lutry[16] ; le procès concernait le droit de juridiction

10 Pour cette province, l'histoire de l'expansion du Tiers-Ordre régulier reste largement méconnue, voir Josef Zwicker, « Franziskanerprovinz Burgund (Konventualen und Observanten), 1239/40 bis ca. 1554 », in *Helvetia Sacra*, 1978, 5/1, p. 309-369.

11 Maxime Reymond, « Le couvent de Saint-François à Lausanne », in *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1923, t. 17, p. 285. Eugène Mottaz (dir.), *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, 1921, t. 2, p. 645.

12 Ansgar Wildermann, « Savigny », in *Helvetia Sacra*, v. 9/2, *Die Beginen und Begarden in der Schweiz*, Bâle : Helbing und Lichtenhahn, 1995, p. 730-735.

13 Édith Pierregrosse, « Foyers et diffusion de l'Observance dans les domaines de la Maison de Savoie (Piémont exclu) aux XVe et XVIe siècles », in Frédéric Meyer, Ludovic Viallet (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des réformes*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2004, p. 257. Olivier Meuwly (dir.), *Histoire vaudoise*, Gollion : Infolio, Lausanne : BHV, 2015, p. 173.

14 Johannes Lingk (?-1499) (de Munich, diocèse de Freising), commença la rédaction, puis dès avril 1499, après son décès, elle fut reprise par Johannes Heintzmann (de Neresheim, diocèse d'Augsbourg), notaire public à Bâle, cf. *Registrum*, f° 230 ; Staatsarchiv des Kantons Basel-Stadt (SKBS), Regesten St. Peter nos 1263-2, 25-02-1504 et Regesten St. Maria-Magdalena, nos 745, 26-05-1497.

15 Bernhard Oiglin (Oeüglin) (1438-1506), originaire d'Altkirch (sud Alsace), *doctor iuris canonici*, doyen de l'église Saint-Pierre de Bâle, alors cathédrale, official de l'évêque de 1485 à 1504, recteur de l'université en 1478, 1481 et 1496 ; sur Oeüglin voir *Helvetia Sacra* I/1, 1972, pp. 252 ss.

16 *Registrum*, f° 1-2v, 17 juillet 1498.

ecclésiastique relatif à la concession autorisant les frères à utiliser la chapelle et à édifier leur couvent à Savigny[17]. Parmi les dix-huit copies de pièces justificatives insérées dans les actes, quatre d'entre elles reproduisent des documents datant de 1489 à 1491. Elles permettent de retracer de manière précise l'origine du couvent tandis que les autres informent des faits menant au procès. En m'appuyant sur les sources disponibles et sur l'article de Wildermann, je reprendrai[18] à nouveaux frais l'histoire de cette fondation érémitique jusqu'à sa sécularisation en 1531. J'interrogerai en particulier les conditions favorables au choix de Savigny dans le diocèse de Lausanne comme lieu d'implantation du Tiers-Ordre au début des années 1490, en mettant en exergue le contexte territorial et social propre à situer et expliquer la démarche ainsi que la précarité de l'initiative conventuelle.

UNE CHAPELLE ABANDONNÉE AUX CONFINS DE LA PAROISSE

À la fin du XVe siècle, la grande paroisse de Lutry – une des quatre paroisses de Lavaux relevant du temporel de l'évêque de Lausanne – s'étendait des rives du Léman (à 373 mètres d'altitude) aux monts (de 700 à 900 m), en bordure des forêts du Jorat; les hauteurs de cet avant-pays alpin, autour et au-delà de Savigny, formaient des confins, c'est-à-dire une zone aux contours flous, au statut fragile et aux limites incertaines en fréquente dispute avec les paroisses limitrophes[19]. Ces terres ingrates aux hivers rigoureux restaient dépeuplées; ceci explique la sédentarisation soutenue de paysans de montagne principalement issus des paroisses de Samoëns et de Sixt de la haute vallée du Giffre dans le diocèse de Genève, dès le début des années 1490; elle s'opéra suite aux abergements par la ville de Lutry de bois et de terres faisant partie des communs, « à condition d'extirper », c'est-à-dire de « réduire en nature de pré des bois ou portions de forêts »; fruit de la pression démographique croissante dans les vallées alpines, le courant migratoire perdura jusque dans les années 1520; des fermes *(grangias)* s'édifièrent remplaçant les chalets *(chaleti)* existants. Le registre de la taille de 1550, impôt levé par les Bernois, montre alors des confins entièrement colonisés; ils comptaient 39 feux parmi les 200 de la paroisse. Leurs chefs portaient tous des patronymes issus de la récente immigration, reçus à la bourgeoisie de Lutry en 1535 et 1543. Il s'agissait de fermiers, de métayers et de journaliers, pour la plupart pauvres, dans un habitat dispersé[20]. Il en découle que la population des monts s'était entièrement renouvelée en un

17 *Registrum*, f° 6v.

18 Je remercie Martine Ostorero, Catherine Santschi et Stéphanie Vocanson-Manzi pour leur lecture attentive et les remarques pertinentes qui m'ont permis d'affiner le propos.

19 Par exemple avec Belmont en 1461 et avec Villette en 1523. Cf. ACL Bleu Z2, f° 26-27 et 61-62.

demi-siècle; on peut en déduire qu'au moment de l'implantation monastique, Savigny paraissait un « désert », tant par sa population éparse et réduite qu'en raison de l'environnement « sylvestre éloigné des hommes et en cela plus propre à commettre des homicides et d'autres crimes » comme l'avançait le procureur de l'évêque de Lausanne à Bâle en janvier 1499, lors du procès[21]. La forêt passait pour être au Moyen Âge le lieu de la vie sauvage, « grosse de menaces, de dangers imaginaires ou réels » et « de son « opacité » redoutable surgissaient les loups affamés, les brigands, les chevaliers pillards »[22]. Les loups rôdaient sur les monts comme l'atteste le paiement de deux sols par le Conseil de Lutry à « Jaques Moraz et à ceux des Culayes » qui les avaient repoussés durant l'hiver 1491, et, en juillet et septembre 1495, les autorités lausannoises poursuivaient certains « brigands » *(certos latrones et homicidas)* présents dans les bois du Jorat[23].

Contrairement au bourg de Lutry qualifié d'*opidum* (ville fortifiée), Savigny était désigné comme un simple *locus* ou *villagium*[24] où autrefois avait été fondée la chapelle de la bienheureuse Marie Madeleine *(beate Marie Magdalene)*. Autour de 1490, « à cause de guerres dans ces contrées », les hauteurs qui l'environnaient ressemblaient à une terre « saccagée et désolée », « désertée par les paroissiens »[25]. L'observation correspond pleinement à la désastreuse situation causée par les Guerres de Bourgogne (1474-1477) dont rend compte la déclaration faite le 22 octobre 1476 par des notaires lausannois selon lesquels dans cette ville,

> et à la Vaux de Lutry, et dans les villages environnants, les Allemands [Confédérés] avaient cruellement et inhumainement affligé, blessé, opprimé, massacré, incendié, saccagé, commis des sacrilèges sans distinction de sexe, d'âge et d'état, que les cultures des champs et des vignes avaient été anéanties.[26]

20 (Note de la p. 204.) Pour l'analyse du processus de colonisation, voir Jean-Pierre Bastian, *Une immigration alpine à Lavaux aux XVe et XVIe siècles*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2012 (*BHV* 137), pp. 75-98 et 118.

21 *Registrum*, f° 65v. L'étymologie même du toponyme renvoie à la racine latine *silva*.

22 Jacques Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris: Flammarion, 2008, p. 108.

23 ACL, Rouge A1, Livre de comptes, 1491-1492. Lionel Dorthe, « Les brigands du Jorat aux marges de Lavaux, entre imaginaire et réalité », in Jean-Pierre Bastian (dir.), *La mémoire de Lavaux. Territoire, population, éducation, société*, Bière: Cabédita, 2012, pp. 107-129.

24 ACL, Bleu Z2, 1494, f° 42.

25 *Registrum*, f° 256. Pierre de Roseto obtint la concession de l'évêque parce que *olim parochialis ecclesie beate Marie Magdalene fundata existibat et que causentibus guerras qui in partibus illis vignerunt ad terram prostrate et parochianis inhabitata remanserat. Registrum*, f° 87v, 19 juillet 1491.

26 Maxime Reymond, « Les guerres de Bourgogne et Lausanne », in *RHV*, 23, 1915, pp. 163-164 et pp. 202-205.

C'est pourquoi le processus de re-colonisation des monts put être entamé en accensant aux paysans du haut-Giffre des terres « depuis longtemps vacantes et qui ne paraissaient pas cultivées »[27]. Le fait est d'autant mieux avéré que les actes du *Registrum* soulignent qu'« après la destruction *(post tempus destruccione)* de ce lieu et de l'église de la *beate Marie Magdalene*, les sujets et paroissiens de Savigny furent accueillis dans l'église paroissiale *in Lustriaco* et délaissèrent ce lieu désert et abandonné »[28]. La chapelle était décrite comme étant « détruite et profanée »[29]. Déjà en octobre 1473, le Conseil de Lutry avait vendu « un mas de pré et bois » afin d'en assurer la réparation[30]. Mais presque vingt ans plus tard et après le passage ravageur des bandes armées confédérées du printemps et de l'automne 1475, elle était dans un tel état qu'elle attira un ermite[31] du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, Pierre de Roseto (?-1498), originaire du diocèse de Genève.

« VA ET RÉPARE MA MAISON »

Quelles motivations le poussèrent vers une aussi modeste chapelle, isolée et délabrée? La piété franciscaine de stricte observance qui l'animait, inscrit clairement la démarche en continuité avec l'injonction « Va et répare ma maison qui, comme tu le vois, tombe toute en ruine » entendue, selon la légende, en 1205 par saint François (1181/1182-1226) alors qu'il priait devant le crucifix peint de l'ermitage abandonné de Saint-Damien près d'Assise; comprise d'abord de manière littérale, l'injonction amena le saint homme à se faire maçon peu après (1206-1208) et à restaurer Saint-Damien et la Portioncule (Sainte-Marie-des-Anges), l'oratoire délabré proche d'Assise, perdu dans les bois à proximité de deux léproseries, « lieu que François aima le plus au monde », selon

27 Par exemple l'accensement à Pierre Rouge de Samoëns, le 4 octobre 1512 *nunc residens supra montem vallis Lustriaci videlicet in chaleto Petri Clavelli de Cullie, res et possessiones sequentes que per tantum temporis spacium vaccaverunt quod non apparet unquam cultivatas*. ACV FF 32bis. f° 197v.

28 *Registrum*, f° 53v, 16 novembre 1498.

29 *Registrum*, f° 87v, 19 juillet 1491.

30 Le 21 octobre 1473, la ville de Lutry avait vendu un mas de pré et bois situé *en Savigniez in Jorato*, à la confrérie du Saint-Esprit de Belmont *pro utilitate et reparatione ecclesie beate Marie Magdalene*. cf. ACL, Bleu E 29. Cela suppose un état de délabrement de la chapelle antérieur aux razzias bernoises et fribourgeoises qui contribuèrent sans doute à l'accentuer.

31 Ainsi nommé, car menant, dans une petite communauté informelle, une austère vie religieuse à l'écart des villes et des habitations, ou encore parce que comme tous les religieux du Tiers Ordre de saint François en Lombardie, il portait probablement un habillement semblable à celui des ermites, soit « tunique et manteau de couleur cendre, la tunique étant serrée d'une ceinture de cuir ». En 1471, le pape Nicolas V leur permit de quitter l'habit érémitique et d'adopter celui des Mineurs. Pierre Hélyot, *Philippon de la Madeleine, Histoire des ordres…*, *op. cit.*, 1718, t. 7, pp. 235-236.

Empreinte du sceau du couvent de Savigny et seing manuel du *Frater Roletus Boluti, vicarius monasterium sancti francisc*i, au bas d'un acte daté du 1er août 1507. L'image gravée dans le champ du sceau représente François d'Assise agenouillé au pied de la croix dont les trois clous enfoncés marquent l'emplacement des mains et des pieds du crucifié. Il renvoie à l'épisode de la légende selon lequel dans la chapelle Saint-Damien d'Assise, agenouillé devant une peinture de la crucifixion, il entendit : « Va et répare ma maison qui tombe toute en ruine ». L'inscription sur le pourtour du sceau peut se lire (de droite, haut en bas, à gauche, bas en haut) : *sigillum : frat(ris) :.: Petri : de : Roseto :*, soit traduit *« : sceau : (du) frère :.: Pierre : de : Roseto : »*. (Source : ACL Noir C 16.)

Bonaventure, où il avait eu la révélation de la forme de vie évangélique à laquelle lui-même et ses frères étaient appelés[32].

Bien qu'à trois siècles de distance, le parallélisme de situation (« désert » et délabrement) et d'acteurs (saint François/Roseto) est intéressant à relever. Il permet d'envisager l'hypothèse de l'identification de l'ermite à François lui-même au travers de la fondation conventuelle et du projet de rénovation de la chapelle de Savigny « détruite », où il fit « de nombreuses réparations » *(ecclesiae destructae plures reparaciones fecerat)*. En témoigne l'image gravée dans le champ du sceau en navette du couvent de Savigny, dont trois empreintes identiques (1499, 1507, 1522) ont été conservées[33] ; elles représentent François agenouillé au pied de la croix dont les trois clous enfoncés marquent l'emplacement des mains et des pieds du crucifié, telle la scène peinte par Giotto (1266-1337) vers 1320 dans la fresque de la « Vie de saint François » de la basilique

32 Jacques Le Goff, *Saint François d'Assise*, Paris : Gallimard, 1982, p. 57. André Vauchez, *François…*, *op. cit.*, 2009, p. 239.

33 ACL, Bleu F 27, document isolé, Noir C 16 et Noir C 240. Une première trace du sceau apparaît dès juin 1492, cf. ACL Noir C 8.

Saint-François d'Assise; car « c'est pendant qu'il regardait le crucifix de Saint-Damien et méditait sur les souffrances du Crucifié qu'il aurait entendu les paroles que le Christ lui adressait »[34]; le choix de cette représentation de la vie de saint François montre combien l'épisode fondateur de la chapelle Saint-Damien inspira celui dont le nom apparaît sur le pourtour du sceau qui se lit *sigillum fratris Petri de Roseto.*

> [Car,] comme pour l'armoirie, le sceau entretient avec le nom et la personne des rapports privilégiés. L'image sigillaire, comme l'image héraldique, fait connaître non seulement l'identité et le statut social du possesseur, mais aussi, par le choix de tel ou tel type, de telle ou telle légende, sa personnalité, ses aspirations, ses revendications.[35]

En ce sens, l'image au centre du sceau des Tertiaires de Savigny est à la fois emblème du couvent et symbole de l'*imitatio Francisci* qui caractérisa la démarche du vicaire fondateur; un autre document exceptionnel la révèle aussi. Il s'agit d'une armoirie située sur un des folios récupérés de fragments de parchemins d'un psautier médiéval, déposés aux archives de Lutry. Il porte l'unique lettrine armoriée d'un D de *Deus* dont le champ est de « gueules au Tau d'azur ». La croix en Tau fut un puissant symbole franciscain[36], car on trouve un Tau peint de la main de saint François sur les murs de l'ermitage de Fonte Colombo près d'Assise où il écrivit sa Règle des Frères mineurs; on le trouve aussi dans la vallée de Rieti dans le Latium ainsi que sur les murs d'autres cellules. François d'Assise l'avait en effet dessiné sur des maisons, des murs et des arbres. Avec ce signe, il bénissait les hommes et signait ses lettres et alla même, raconte-t-on, jusqu'à l'imprimer sur son front. La symbolique du Tau rattache nécessairement l'armoirie et les fragments du psautier déposés aux archives de Lutry au couvent des Tertiaires à Savigny et à son fondateur. Comme pour un fragment d'antiphonaire, également déposé aux archives de Lutry[37], où une unique lettrine révèle les armoiries de l'administrateur du prieuré bénédictin de Lutry, en l'occurrence Guigues de La Rochette (ca 1400-1468), le copiste mit en avant, par le même moyen, les armoiries religieuses du commanditaire du psautier. Dans le cas de l'antiphonaire, l'armoirie est chargée de dire l'identité de la personne réelle qu'est l'administrateur du prieuré, dans celui du

34 André Vauchez, *François…*, *op. cit.*, 2009, p. 371.

35 Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris: Seuil, 2004, pp. 250-251.

36 Damien Vorreux, *Un symbole franciscain, le tau: histoire, théologie et iconographie*, Paris: Études franciscaines, 2015. André Vauchez, *François…*, *op. cit.*, 2009, p. 456.

37 ACL, Noir C 131. Il s'agit de celles de Guigues de la Rochette (a. 1429-1468), prieur commandataire perpétuel du prieuré bénédictin de Lutry de 1444 à 1468.

Lettrine armoriée de « gueules au tau d'azur » sur un folio d'un psautier du couvent de Savigny (ACL Noir C 141).

psautier, elle renvoie à « la personne fictive » qu'est le couvent, selon la symbolique propre à l'héraldique. Roseto était porteur d'une démarche « observante » désireuse de faire revenir les Mineurs et autres frères à la stricte application de la règle de saint François; le choix du symbole de la croix en Tau pour des armoiries corrobore, par la reprise d'un signe emblématique du franciscanisme originel, l'état d'esprit qui l'anima, étant sans doute convaincu, comme l'avait été François, que ce signe sacré avait « la capacité d'agir sur l'esprit des personnes auxquelles il s'adressait »[38].

On retrouve dans la démarche de Roseto les trois traits essentiels de l'ermite prédicateur inspiré par saint François: la vie dans le « désert », ce qui signifiait au fond des bois ou, plus simplement, à la périphérie de la ville et paroisse de Lutry, l'errance pour Dieu symbolisée par l'identification spirituelle à la croix en Tau et la prédication itinérante à l'occasion de laquelle il recruta les frères qui le rejoignirent. Ces traits éclairent les raisons de l'initiative de réparation de la chapelle et du choix de Savigny, bien que selon le témoignage des deux gouverneurs de Lutry, il se soit intéressé au lieu à la demande expresse des paroissiens « au motif de rétablir la dévotion » à la *beate Marie Magdalene*[39]; l'accord des autorités lutriennes se fit d'autant plus facilement qu'elles avaient hâte d'assurer à nouveau leur emprise sur les marges paroissiales éloignées du bourg.

LA FONDATION DE LA « MAISON DE SAVIGNY »

L'environnement sauvage en bordure de Jorat correspondit à l'idéal érémitique que le Tiers-Ordre promouvait. Cependant, comme le note Catherine Santschi, « le voisinage d'une chapelle et la perspective d'un emploi de sacristain ne sont pas les seuls critères présidant au choix d'un site érémitique »[40]. Dans le cas présent, s'ajouta la dévotion à sainte Marie-Madeleine; elle correspondait à l'emphase repentante de la règle des Tertiaires et au thème central qu'était la pénitence dans les prédications autour de 1500[41]. Nés à l'abbaye de Vézelay au XIe siècle, son culte et sa légende de « pénitente, disciple du Christ » étaient en plein épanouissement en Bourgogne et dans les comtés périphériques à la fin du XVe siècle. La dévotion était populaire dans le diocèse de Lausanne aussi bien en contexte urbain que rural. La chapelle des Mayor de l'église paroissiale de Lutry lui était consacrée (1359) tout comme une des chapelles (1446) de

38 André Vauchez, *François…*, *op. cit.*, 2009, p. 451.

39 *Ad suplicacionem et requisitionem parochianorum Lustriaci*, cf. *Registrum*, f° 81.

40 Catherine Santschi, « Essai de géographie érémitique dans les Alpes », in Serge Brunet *et al.* (éd.), *Montagnes sacrées d'Europe*, Paris: Publications de la Sorbonne, 2005, p. 245.

41 La question de la pénitence se retrouve au cœur des thèses affichées le 31 octobre 1517 à Wittemberg par le moine augustin Martin Luther. Cf. Thomas Kaufmann, *Histoire de la Réformation. Mentalités, religion, société*, Genève: Labor et Fides, 2014 (1re éd. en allemand, 2009), pp. 135 et 164.

la cathédrale de Lausanne et de l'église Saint-Etienne de Moudon. Elle était aussi la patronne de l'église des dominicains de Lausanne (1234), qui abritait une relique de la Madeleine de Vézelay ; de même, le prieuré de Saint-Sulpice et les chapelles de Poliez-Pittet (1434), Chapelle-sur-Moudon et Rossinière lui étaient dédiées. Elle apparaissait comme « la grande figure du repentir, lavant la culpabilité de ses fautes dans le fleuve de ses larmes »[42] et se trouvait ainsi en affinité élective avec la démarche pastorale des Tertiaires ; car les frères cherchaient à « convertir les pécheurs à la pénitence », la pénitence étant, selon Bonaventure[43] dans sa *Vie de saint François*, « le chemin commun à tous pour aller au ciel »[44]. La Madeleine sculptée à la chevelure ondulée tournée vers le Christ et embrassant le pied de la croix du bénitier du couvent des Cordeliers de Cluses, dans la vallée de l'Arve, diocèse de Genève, attestait encore vers 1520 l'importance de cette dévotion chez les Franciscains observants, désireux de suivre au plus près la règle pénitente de saint François ; il en avait été de même au début de l'expansion de l'ordre en Italie deux siècles auparavant[45]. Les frères avaient fait d'elle un modèle pour les laïcs, promouvant parmi eux une *imitatio Magdalenae*. François d'Assise lui-même, alors qu'il vivait dans un ermitage près de Rieti en 1221, allait fréquemment prier dans une chapelle consacrée à la sainte et recommandait de suivre son modèle sur le chemin de la pénitence. Ses héritiers perpétuèrent cet aspect de la dévotion franciscaine en édifiant dans la basilique d'Assise la chapelle de la Madeleine, la décorant des fresques de Giotto illustrant la vie de la sainte[46]. Ceci permet de comprendre l'attractivité de la chapelle

42 Raphaëlle Taccone, *Marie Madeleine en Occident : les dynamiques de la sainteté dans la Bourgogne des IXe-XVe siècles*, Avignon (Thèse de doctorat de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, sous la dir. de Guy Lobrichon et de Daniel Russo), 2012, p. 432. Voir aussi Fabrice Flückiger, « Une figure exemplaire au service des pratiques religieuses. Marie-Madeleine dans les ‹ Sermons d'Engelberg », in René Wetzel, Fabrice Flückiger (dir.), *Die Predigt im Mittelalter zwischen Mündlichkeit, Bildlichkeit und Schriftlichkeit*, Zurich : Chronos, 2010, pp. 347-373.

43 Saint Bonaventure (vers 1217-1274), théologien, archevêque, cardinal, docteur de l'Église, ministre général des Franciscains.

44 Pierre Marchant, *L'image du vray chrestien sur le pourtrait de la règle du Tiers-Ordre N.B.P. S. François*, Gand : Chez Alexander Serfanders, 1638, pp. 5 et 19.

45 Marcel Grandjean, *L'architecture religieuse en Suisse romande et dans l'ancien diocèse de Genève à la fin de l'époque gothique*, Lausanne : Cahiers d'archéologie romande, 2015, II, pp. 568 et 666 (*CAR* 157-158). Voir aussi Daniel Russo, « Entre le Christ et Marie : la Madeleine dans l'art italien des XIIIe-XIVe siècles », in Ève Duperray (éd.), *Marie-Madeleine dans la Mystique, les arts et les lettres. Actes du colloque international*, Paris : Beauchesnes, 1989, pp. 173-190.

46 Lesler K. Little, « Imitatio Francisci : The Influence of Francis of Assisi on Late Medieval Religious Life », in Michael F. Cusato et G. Geltner (éds), *Defenders and Critics of Franciscan Life, Essays in Honor of John V. Fleming*, Leiden : Brill, 2009, p. 215. Voir aussi Katherine L. Jansen, *The making of the Magdalene : Preaching and Popular Devotion in the Later Middle ages*, Princeton : Princeton University Press, 2000.

abandonnée de Savigny, redoublée par la dévotion qu'elle abritait pour un ermite soucieux de revenir aux sources de la démarche franciscaine.

Un *locus* propice à la retraite, l'état délabré de la chapelle, la dévotion à la Madeleine et l'intérêt des autorités lutriennes à maîtriser les confins paroissiaux incertains se conjuguèrent pour pousser Pierre de Roseto à fonder la maison conventuelle, soit *domus* ou *conventus Savigniaci*, ces termes étant retenus de manière récurrente dans les sources et non ceux d'*eremitorium* ou de *monasterium*. Il le fit avec l'assentiment de son supérieur, Bernard de Crema[47], ministre général des Tertiaires à Crémone pour la province de Bonaventure (Bourgogne) qui s'étendait au diocèse de Lausanne. Fonder un couvent n'était pas une mince affaire. Elle engageait les instances de l'ordre désireuses d'un tel développement, l'évêque du diocèse et les autorités de la paroisse dans laquelle il s'établissait; il fallait aussi s'assurer les ressources financières propres à le soutenir.

Roseto semble avoir joui d'un certain prestige au sein du Tiers-Ordre régulier; à ses débuts à Savigny, il disposait en effet d'une lettre patente de Bernard de Crema, octroyée le 26 juin 1489, le nommant vicaire provincial avec «la pleine faculté et la licence omnimode de visiter et de corriger les frères et sœurs irréguliers ou rebelles et incorrigibles qui n'observent pas notre règle» ainsi que d'encourager la fondation de maisons de l'ordre[48]. Ceci l'amena à fonder celle de Savigny. Il répondait ainsi à une politique d'expansion de l'ordre que reflétait au même moment, en 1490, l'initiative de Crema – avec l'appui de la comtesse Caterina Sforza (ca 1463-1509) – d'édifier une

47 Bernard Settagni (ou Settemagni) de Crema (diocèse de Crémone) «occupe ce poste à trois reprises: 1488-1491, 1494-1497 et 1516-1519», Ansgar Wildermann, art. cit., p. 733, n. 1. Pietro Antonio, *Giardino serafico istorico*, Venise: Domenico Lovisa, 1710, t. 1, p. 234. Sigismondo da Venezia, *Biografia serafica di uomini illustri que fiorirono nel francescano istituto per santita, doctrina e dignita fino a nostri giorni*, Venise: Tipogragia di G. B. Mello, 1846, p. 272. Il appartenait à la Congrégation des Tertiaires de Lombardie présente, en 1471, entre Crema et Crémone, à Sainte-Marie de Pizzighettone, Vairano [Crema, dès 1471)], Piazzano [commune de Rubbiano, près de Crema] et Saint-Sauveur de Casalbuttano [dès 1440] ainsi qu'à l'ermitage San Donato près de Come (dès 1453), cf. *Registrum*, f°144v.; dans une déclaration du 22 avril 1497, Arcangelo Guerino de Crémone, supérieur du couvent de Casalbuttano (et successeur de Crema comme vicaire général de 1497 à 1500), attesta depuis le couvent de Pizzighettone que Crema était ministre général de l'ordre pour toute l'Italie. *Registrum*, f° 149 et f° 165v. La lettre patente du 26 juin 1497 émise par Crema en faveur de Roseto est datée *in nostro conventu Sancti Salvatoris* de Casalbuttano, où résidait probablement Crema alors que celle du 26 juin 1489 est datée *in nostro conventu Rome*, des saints Côme et Damien, reconnu comme tête de la Congrégation de Rome et de celle de Lombardie de part sa situation au cœur de la capitale du christianisme et où «le général et le procureur général y demeurent généralement». Jean-Marie de Vernon, *Histoire générale et particulière du Tiers-Ordre de saint François*, Paris: Chez Georges Iosse, 1667, t. 3, p. 83. Par ailleurs, la chapelle Sainte-Marie-de-la-Petite-forêt *(della Selvetta)*, «la Portioncule du Tiers-Ordre», et le couvent annexe, à l'écart du bourg de Montefalco, diocèse de Foligno, en Ombrie, fut le siège du premier chapitre général qui s'y réunit en 1448 convoqué par l'évêque de Gubbio.

église et couvent annexe sur le lieu d'une récente apparition mariale à Piratello, diocèse d'Imola, près de Bologne ou encore par l'octroi qui lui fut fait en tant que visiteur général du Tiers-Ordre, le 9 juin 1498, par le jurisconsulte et sénateur de Bologne Lodovico Bolognini (1446-1508) de l'église San Gregorio Magno de Dugliolo (Budrio) près de Bologne, édifiée en 1481 sur les ruines d'une précédente église[49].

Fort de l'investiture, on peut supposer que, durant l'année 1490, Roseto entra en contact avec les autorités lutriennes et entreprit la démarche auprès de l'évêque de Lausanne afin d'obtenir la concession du lieu de culte pour les activités conventuelles; elle fut accordée le 24 avril 1491 «au poêle du château» épiscopal. Benoît de Montferrand signa l'acte, établi par le notaire Jaques de Monthoux[50], l'autorisant à s'installer dans la chapelle[51], en concédant l'usage à perpétuité pour lui et ses frères de l'ordre. L'évêque octroya ce droit à condition qu'il la répare et qu'il édifie une ou des maisons conventuelles. En outre, huit jours après la fête de la Madeleine (22 juillet), il devait payer chaque année 40 sols de Lausanne. Roseto accepta les conditions «en jurant sur les saints évangiles». Il le fit en présence de Philippe de Compey (?-1496), protonotaire apostolique, doyen de Savoie, administrateur commendataire du prieuré de Lutry et secrétaire de la mense épiscopale, avec le consentement de Guido de Prez, chanoine de Lausanne et vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Lutry[52] dont dépendait la chapelle ainsi que de Jean Guillaume, gouverneur de Lutry[53]. Deux semaines plus tard (le 8 mai 1491) Montferrand mourut et son successeur prit aussitôt la relève, faisant son entrée solennelle dans Lausanne, le 9 juillet; peu après (le 19 juillet), afin d'accélérer la construction de la maison conventuelle[54] et les réparations de la chapelle

48 (Note de la p. 212.) *Registrum*, f° 82v-83v, 26 juin 1489. Sixte IV, par la Bulle *Romani Pontifices* du 15 décembre 1471, «rendit générale l'autorité concédée aux Mineurs d'Italie par Innocent IV (1247) et d'autres souverains pontifes, donnant au Vicaire général et aux provinciaux des Mineurs-Observants la faculté de visiter les confraternités, d'instruire et de corriger les Tertiaires, de leurs assigner un visiteur ou un confesseur de l'Ordre», Père Frédégand, *Le Tiers-Ordre de saint François d'Assise*, Paris: Librairie Saint-François, 1923, p. 46.

49 Sforza obtint l'autorisation d'Innocent VIII par la bulle *Ex injucto nobis* du 8 février 1490; le 8 mai suivant, Crema mit en œuvre le projet sous la conduite de l'ermite Geremia Lambertenghi (1440-1513), premier vicaire du couvent. L'église de Piratello fut consacrée le 27 mars 1492. Antonio Burriel, *Vita di Caterina Sforza Riario*, Bologne: Stamperia di S. Tommaso d'Aquino, 1795, t. 2, pp. 427-428. Benedetto Mazzara, *Leggendario francescano*, Venise: Domenico Lovisa, 1721, t. 3, p. 193. *Notizie degli scrittori bolognesi raccolte da Giovanni Fantuzzi*, Bologne, 1782, t. 2, p. 264.

50 *Registrum*, f° 79v.-81, 24 avril 1491.

51 *Registrum*, f° 80, 24 avril 1491.

52 *Registrum*, f° 79v-80, 24 avril 1491, acte attesté le 20 juillet 1495.

53 *Registrum*, f°13v. Les deux gouverneurs («petit» et «grand»), agents du Conseil de Lutry, entraient en fonction en juillet pour un ou deux ans.

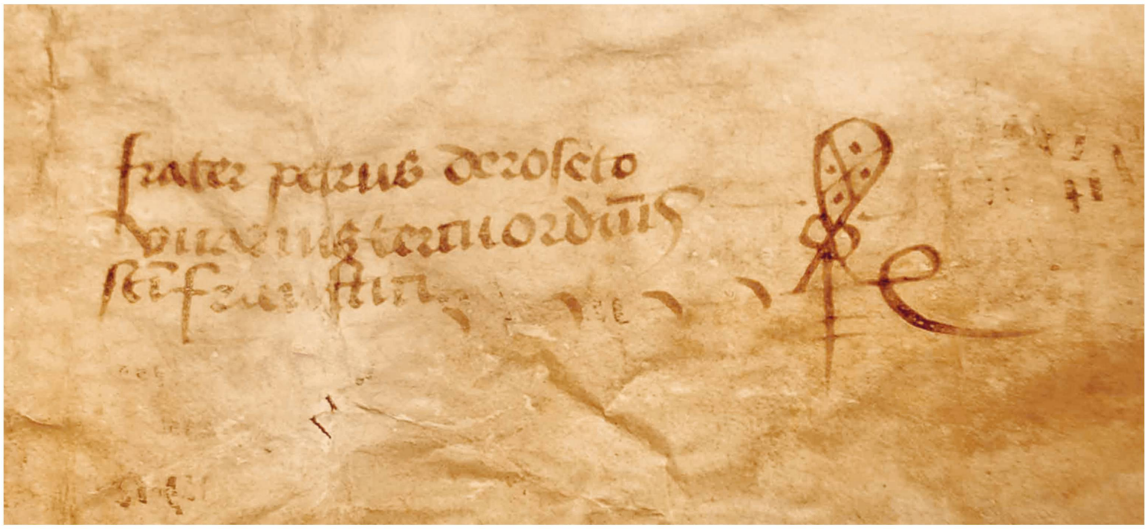

Seing manuel du *Frater Petrus de Roseto, vicarius tertii ordinis sancti franscici* au bas de l'acte du 7 juin 1492. (Source ACL, Noir C8).

en recueillant des fonds, Aymon de Montfalcon accorda quarante jours d'indulgences à ceux qui s'y rendraient comme son prédécesseur l'avait fait un an auparavant pour la réparation de l'autel de Saint-Clément de l'église paroissiale de Lutry[55]. Dans la foulée, le 24 août 1491, l'évêque demandait aux prêtres du diocèse d'accueillir favorablement Roseto afin de prêcher et de recueillir des aumônes pour sa maison[56]. Les débuts du couvent se situent ainsi en 1491, à cheval sur les deux épiscopats.

Outre les trois copies de pièces justificatives de l'année 1491, le plus ancien document original attestant la présence du Tiers-Ordre à Savigny date du 7 juin 1492[57]. Il concerne l'admission au couvent d'un nouveau moine en la personne de Pierre Guillaume. Le parchemin porte la trace du sceau de la maison conventuelle; avec l'assentiment de Crema, l'acte, *datum apud Savinie*, fut établi par «Pierre de Roseto du diocèse de Genève, maintenant demeurant à Savigny, diocèse de Lausanne dans les contrées de Savoie» s'identifiant comme «vicaire du Tiers-Ordre de Saint-François». Il s'agissait d'un établissement conventuel juridiquement existant, permettant ainsi le recrutement.

54 (Note de la p. 213.) *Registrum*, f° 28.

55 *Registrum*, f° 87 à 88v. Montferrand avait accordé le 28 juin 1490 «une indulgence de 40 jours à tous ceux qui, après s'être repentis et confessés, entendront la messe célébrée chaque lundi, pour les âmes qui se trouvent au purgatoire, à l'autel de Saint-Clément dans l'église du prieuré de Lutry, et qui contribueront par leurs dons à la réparation dudit autel…». ACV, C IV 612, Évêques de Lausanne. Elle fut confirmée par Montfalcon, le 16 juillet 1491. ACV, C IV 614, Évêques de Lausanne.

56 *Registrum*, f° 89-89v.

57 ACL, Noir C 8, 7 juin 1492.

LA PREMIÈRE GÉNÉRATION DE FRÈRES FONDATEURS

La trajectoire du fondateur avant son arrivée à Savigny reste inconnue, de même que celle des autres frères qui l'accompagnèrent au départ; durant le procès (1498), son appartenance antérieure à l'ordre des Mineurs du courant de l'Observance fut évoquée sans que l'on sache à quel moment il avait rejoint les Tertiaires[58]. On ignore également quand il prit l'habit et de quel monastère il pouvait provenir dans le diocèse de Genève, où, en 1491, le plus proche couvent franciscain d'hommes dans la mouvance observante était celui des Cordeliers de Cluses[59]; quant à Jean Jaccard, son successeur comme provincial, il était encore en décembre 1495 un Frère Mineur du courant de l'Observance; Jean de Vaux *(Vallibus)* (?-1497), ministre de la province franciscaine de Bonaventure à Lyon, en témoigna. Lors du procès (1498), on reprocha à Jaccard d'avoir « abandonné sa religion et bien qu'apostat d'être passé aux Tertiaires »[60], sans qu'il ne soit fait mention de sa provenance. Cependant un clair indice accrédite Cluses comme couvent d'origine. Des Observants du couvent franciscain de Myans près de Chambéry l'avaient fondé en 1471 afin de combattre « l'hérésie » (en l'occurrence la sorcellerie) dans la vallée de l'Arve; depuis là, les Cordeliers de Cluses rayonnaient dans la région lémanique. Parmi eux, après 1482, Annable d'Antioche[61] était un prédicateur renommé qui fréquentait régulièrement le Pays de Vaud; il devint par la suite le premier gardien du couvent observant des Cordeliers à Morges dont il reçut, au nom de Jean de Vaux, la donation en septembre 1497 de la part de l'évêque de Lausanne. Or, le 5 juillet 1499, il attesta devant Pierre Flory, official de l'évêque de Lausanne, que Jean Jaccard, lui aussi prédicateur *(orator)*, était bien le procureur des Tertiaires de Savigny, qu'il avait été excommunié par le chapitre général des Mineurs et que la dernière célébration de Jaccard parmi les Mineurs à Genève datait du 20 mai 1498[62]. Ce témoignage suscité lors du procès laisse entendre une connaissance personnelle due à une probable commune appartenance conventuelle de départ. La continuité entre Roseto et Jaccard à la responsabilité de

58 *Registrum*, f° 104v-105.

59 Édith Pierregrosse, « Foyers et diffusion… », art.cit., p. 257. Cluses se trouvait très proche du foyer migratoire du Haut-Giffre vers les Monts de Lutry; la simultanéité temporelle de l'émigration et de la venue en 1490 de Pierre de Roseto à Savigny est à souligner.

60 *Registrum*, f° 66 et f° 95, 10 décembre 1495.

61 Bernard Andenmatten, « Annable d'Antioche », in *DHS*, article consulté le 10.12.2015. Marie-Pascal Anglade, « Les Cordeliers de Morges (1497-1536) », in *RHV*, 22, 1914, pp. 140-143. Sur le couvent de Cluses et son rayonnement lémanique voir Jacques Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de saint François et monastères de sainte Claire érigés en la province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de saint Bonaventure*, Lyon: Pierre Rigaud, 1619, v. 1, pp. 831-844.

62 *Registrum*, f° 221v-222, 17 août 1499.

vicaire provincial des Tertiaires, tout comme leur appartenance antérieure aux Mineurs supposent un même rapport à un couvent observant proche de Savigny situé dans le diocèse de Genève d'où Roseto était originaire; l'hypothèse d'un lien privilégié avec Cluses paraît renforcée par le témoignage d'Annable d'Antioche[63].

Appartenant au « courant érémitique de l'observance régulière », Roseto devait prêcher un retour strict à la règle de saint François[64]. Les cinq exercices qui en découlaient consistaient à « considérer sa fin et ses derniers jours, quitter les vanités du monde, faire une vraie pénitence en cœur contrit humilié, aspirer à la béatitude éternelle et châtier son corps et le soumettre à l'Esprit saint »[65]. Désigné comme « ermite à Savigny », il n'était en rien un religieux isolé et sans reconnaissance[66]. Au moins dès 1492, il assumait la double fonction de curé de la chapelle et de vicaire conventuel tout en étant dès juin 1489 également vicaire provincial de l'ordre « dans les contrées de Savoie, Bonaventure-Bourgogne, la custodie de Strasbourg et là où nécessaire »[67].

Quant à Bernard de Crema, son supérieur, il avait été élu une première fois « suprême modérateur de l'ordre » en Lombardie lors du chapitre général du 25 avril 1488 tenu au couvent de Pizzighettone, près de Crémone; il portait les titres de « général » et de « visiteur » pour trois provinces de l'ordre, soit pour les « congrégations de la province de Lombardie pour toute l'Italie, la Roumanie et la Hongrie, de la province de Strasbourg pour toute l'Allemagne, et de la province, outre mont saint-Bernard, de Bonaventure-Bourgogne »[68], dénommée Bonaventure depuis la canonisation du saint en 1482. À cette date, chaque branche de la famille franciscaine était divisée en obédiences

63 La proximité avec Cluses des trois premiers vicaires du couvent de Savigny sort renforcée par l'analyse anthroponymique ainsi que l'hypothèse de leur origine faucignerane. Selon Laurent Perrillat (Académie salésienne, Annecy) « Durosey (de Roseto) et Jaccard sont assurément des patronymes du Faucigny, à Thiez et Mieussy », communication à l'auteur, 25 mars 2016. Or, la paroisse de Thiez (ou se trouve un lieu-dit Le Rosey) était limitrophe de celle de Cluses, elle-même dans le voisinage de celle de Samoëns. Le relevé systématique des plus anciens actes paroissiaux des communes de Haute-Savoie montrent que le patronyme Jaquard/Jacquard/Jaccard se rapporte exclusivement à Samoëns au XVIe siècle (dès 1555) et tout au long du XVIIe, puis dès 1691 à Cluses et à Samoëns, avant de s'épanouir aussi à Mieussy au XVIIIe siècle cf. [htttp//:marmottesdesavoie.fr]. Quant à Rolet Bollut, troisième vicaire du couvent, il portait aussi un patronyme recensé à Cluses et à Samoëns en 1561. Robert Gabion, *Dictionnaire des noms de famille de Savoie*, Montmélian: Éditions La Fontaine de Siloé, 2011.

64 *Registrum*, f° 85, 11 juin 1495.

65 Pierre Marchant, *L'image…*, *op. cit.*, p. 29.

66 Sur les ermites en Pays de Vaud et environ, voir Catherine Santschi, *Les ermites du milieu du monde. Le désert en Suisse romande, en Savoie et en Bresse et en Bugey*, Genève: Slatkine, 2012.

67 ACL, Noir C 9, 12 juillet 1494 et ACL Noir C10, 26 juillet 1494. *Registrum*, f° 90v.

68 ACL, Noir C8, 7 juin 1492 et Noir C15, 15 juin 1498; *Registrum*, f° 82v, 26 juin 1499; Giovanni Parisi, *Florilegio serafico del Terzo ordine regolare di S. Francesco*, S. Lucia del Mela, 1968, pp. 127-148.

ou courants distincts opposant en particulier les Conventuels, soucieux de profiter des dispenses accordées par les Souverains pontifes au cours des siècles, aux Observants, voulant réformer l'ordre en revenant à la stricte application de la règle de saint François[69] ; c'est pourquoi, la maison de Savigny, appartenant à cette mouvance, n'entretenait aucun lien avec le couvent franciscain de Lausanne de Mineurs conventuels, non réformés[70]. Comme le remarque Édith Pierregrosse, de 1422 à 1555, les dix-huit établissements franciscains réformés fondés en Savoie, dont dix d'hommes et huit de femmes, « sont des fondations *ex nihilo*, car aucune maison conventuelle n'a accepté la réforme [franciscaine] dans cette partie du Duché »[71]. La *domus savigniaci* en fut un dix-neuvième, participant d'une même logique fondationnelle observante.

Roseto mourut peu avant l'ouverture du procès comme en témoigne un acte du 17 juillet 1498 le citant décédé. Jean Jaccard assuma alors la charge de vicaire provincial dès le 15 juin 1498[72] tandis que Jean de Foresta devint le procureur du couvent, dont il administrait les biens dès le 27 septembre 1497. Deux autres religieux, Guillaume de Foresta, frère du précédent, et Rolet Bollut *(Boluti)*, furent aussi à l'origine du couvent. Selon Maxime Reymond[73], il s'agissait de « deux étrangers venus s'établir à Savigny ». Ils sont tous deux mentionnés conjointement de 1500 à 1510 comme délégués de leurs confrères afin de traiter avec l'évêché ou avec la ville de Lutry, Rolet Bollut en tant que vicaire et Guillaume de Foresta en tant que procureur[74].

À ceux-ci, s'ajoutèrent Pierre Guillaume, admis le 7 juin 1492, et Guillaume Synexdis dit Clerc *(alias Clerici)*, cité dès le 9 janvier 1497 ; le premier portait le même patronyme que le gouverneur de Lutry en 1491 et appartenait sans doute à la même famille, bourgeoise du lieu. En revanche, le second était fils de Pierre Synexdis dit

69 Josef Zwicker, « Franziskanerprovinz Burgund (Konventualen und Observanten), 1239/40 bis ca. 1554 », in *Helvetia Sacra*, 1978, 5/1, pp. 309-369.

70 En 1506 *(Statuta Iuliana)*, le pape Jules II (1503-1513) avait interdit aux Mineurs toute ingérence dans le gouvernement des Tertiaires. Marie-Humbert Vicaire, « Les Franciscains à Lausanne », in *RHV*, 81, 1973, pp. 11-34. *MDR*, t. 36, Lausanne : Bridel, 1881, p. 180. Voir Maxime Reymond, « Le couvent… », art. cit., 1923, pp. 283 et 285. Deux frères (Johannes Careystre et Johannes Tissoti alias Trollieti) du couvent lausannois comparurent lors du procès contre l'évêque afin d'attester de l'authenticité du sceau des Tertiaires de Savigny. *Registrum*, f° 124v-125v, 16 février 1499. Stéphanie Manzi, *Une économie de la pauvreté : La comptabilité du couvent des Franciscains de Lausanne à la veille de la Réforme (1532-1536)*, Lausanne : Université de Lausanne, 2013 (*CLHM* 52).

71 Édith Pierregrosse, « Foyers et diffusion… », art. cit., p. 256.

72 *Registrum*, f° 1-2v, 17 juillet 1498. ACL, C Noir 15, 15 juin 1498.

73 Maxime Reymond, « Le couvent… », art. cit., p. 285.

74 ACV, Dg 133/1, Minutaire du notaire Perceval Gruey, f° 96-97, 4 septembre 1500 et 8 janvier 1501. ACL, Bleu K 288, 29 mai 1505 ; ACL, Noir C 16, 1er août 1507. ACL, Bleu K 292, f° 54, 23 mai 1510.

Clerc de la châtellenie de Rue[75]; il venait probablement d'entrer au couvent l'année précédente et, pour ce faire, il lui fallait vendre tous ses biens; à cet effet, il donnait à son père « une quittance pour 100 florins, une vache, une jument, deux porcs, un sac de froment et trois habits, moyennant quoi il renonçait à toute prétention sur l'hoirie de ses père et mère »[76], le tout reflétant sa modeste origine familiale.

Dans l'acte de renonciation, il nommait en plus de Bollut, quatre autres frères: Claude Devant, Jean Escoffier, Pierre Clerc et Paul Pariset, tous religieux *per dicte domo de Saviniez*. Parmi ces derniers, seul Escoffier apparaît encore en septembre de la même année dans une liste de cinq religieux de Savigny établie par le notaire Jacques de Montoux (1439-?) à Lutry, de telle manière que l'on peut supposer que les trois autres disparurent ou abandonnèrent le lieu pour un autre couvent[77].

Onze religieux se trouvent ainsi cités entre 1492 et 1498; ils constituèrent le socle fondateur de la petite communauté monastique, révélant un fort élan initial. Cependant, tenant compte de la mention éphémère de plusieurs d'entre eux et du décès du vicaire Roseto, ils furent réduits à six dès 1498, puis après renouvellement par une nouvelle génération, à quatre dès les années 1520. Chez les Franciscains, l'institution de vicaires avait été établie, avec des attributions similaires à celles des gardiens de couvent, pour des structures de petite taille dont l'effectif n'atteignait pas la norme réglementaire de douze religieux; l'usage réitéré du terme pour désigner le supérieur de Savigny atteste que le couvent ne compta qu'une communauté réduite de frères. Leur statut dans la paroisse de Lutry était celui d'étranger, dans le sens médiéval du terme de non bourgeois de la ville et communauté, sauf pour Pierre Guillaume[78]. La plupart d'entre eux appartenaient déjà au Tiers-Ordre, à l'exception de ce dernier recruté sur place en 1492, de Jean Jaccard, frère mineur, et sans doute de Guillaume Synexdis. Outre Roseto, les deux frères (de sang) Jean et Guillaume de Foresta ainsi que Jean Jaccard semblent avoir joué un rôle prépondérant dans les premières années et sitôt après le décès du fondateur. Jean de Foresta lui succéda en tant que vicaire de la communauté; il la représenta avec Jean Jaccard, vicaire provincial, lors du procès à Bâle, son frère Guillaume prenant la relève en son absence en 1499 et 1500. Par la suite, Rolet Bollut et Guillaume de Foresta (en tout cas de 1500 à 1510), puis Guillaume Synexdis (en tout cas de 1522 à 1531) assumèrent la direction du couvent.

75 La châtellenie de Rue avait été annexée au bailliage de Vaud en 1260, puis occupée, avec Romont, par les troupes fribourgeoises dès 1476; elle fut à nouveau annexée par Fribourg en 1536.

76 ACL, Noir C12, 9 janvier 1496-97.

77 *Registrum*, 27 septembre 1497, f°180-181v.

78 Il s'agit du patronyme Guillaume alias Borgognon, bourgeois de Lutry déjà en 1475.

Religieux du Tiers-Ordre à Savigny, paroisse de Lutry, diocèse de Lausanne (1491-1531)

Nom	Prénom	Occurrences relevées dès	Occurrences jusqu'en	Fonction	Origine
Bioleti/Boluti/Bollut	Roletus	01.1497	05.1510	Sacristain 05.1505 Vicaire, *minister* 09.1500-05.1510	Étranger
Clerici/Clerc	Petrus	01.1497	01.1497		Rue, Fribourg
De Foresta/De la Forêt	Guillelmus	12.1499	05.1510	Procureur 09.1500-05.1510	Étranger
De Foresta/De la Forêt	Johannes	01.1497	03.1500	*Minister* 01.1497 *Gubernatore* 09.1497 Vicaire et procureur 02.1498	Étranger
De Roseto/Du Rosey	Petrus	06.1489	06.1497	*Quondam* 07.1498 Ermite de Savigny 08.1491 Vicaire 1492-1497 Vicaire provincial 06.1489-06.1497	Diocèse Genève
Devanto/Devant	Claudius	01.1497	01.1497		Étranger
De Verneto/Duverney/Verney	Claudius	1525	04.1539		Samoëns, diocèse Genève
Escofferii/Escoffier	Johannes	01.1497	09.1497		Étranger
Guillelmi/Guillaume	Petrus	07.1492	12.1499		Lutry
Jaccardi/Jaquardi/Jaccard	Johannes	12.1495	03.1500	*Sacerdotus ordinis minore*: 12.1495 *Procurator dicti loci fratris: 27.09.1497* *Orator*; vicaire provincial 07.1498-03.1500	Étranger
Marguerati/Marguerat	Jacobus	11.1522 (07.1505, enfant)	01.1539	Frère de Savigny jusqu'à ca 1530	Samoëns, diocèse Genève
Mistralis/Mestraux	Mermetus	1525	08.1540		Villard, diocèse Genève
Pariseti/Pariset	Paulus	01.1497	01.1497		Étranger
Synexdis alias Clerici/Clerc	Guillelmus	01.1497	08.1533	*Minister*, gardien et procureur 11.1522-08.1531 *Vicarius generalis* 11.1522	Rue, Fribourg

LES BIENS DU COUVENT

Le rythme des legs, donations et achats de terres donne une idée de l'implantation foncière limitée du couvent[79]; dans son testament du 4 juin 1493, Ansel Revit, bourgeois d'Évian, fit un premier legs de 28 sols «à frère Pierre de Roseto ermite à Savigny pour réparation de son église dudit lieu de Savigny»[80]; il fut suivi le 12 juillet 1494, d'une donation effectuée par Jacques de Monthoux, notaire et bourgeois de Lutry, «à frère Pierre de Roseto recteur de l'église de sainte Marie-Madeleine à Savigny, d'une parcelle tant terre que bois près de ladite église». Dans la foulée, Roseto acheta pour 9 florins à Jean Curnilliat, donzel de Lausanne, «une terre sise au-dessous du cimetière de Savigny», le 26 septembre de la même année. Cette acquisition fut complétée par une deuxième donation effectuée le 3 février 1496 par «Nycolette veuve d'Aymonet Piccard et Girard Piccard, de Lutry, au recteur de l'église sainte Marie-Madeleine de Savigny, d'un pré et bois au-dessous de ladite église», décrit postérieurement comme faisant partie «du clos de Savigny»[81].

Ainsi de 1493 à 1496, outre le legs, trois biens fonciers furent acquis ou reçus dans la proximité de la chapelle, établissant celle-ci en tant que cœur de l'enclos monastique, ce que les documents après la sécularisation du couvent (1531) appelleront le «clos de Savigny». Composés de terres, pré et bois, ils furent de modeste extension (environ six poses); ils ne reflétèrent pas une certaine aisance dont disposa le couvent à ses débuts qui lui permirent de mener le procès contre l'évêque Montfalcon, sans doute fort coûteux par le nombre de démarches entreprises entre Lausanne, Bâle, Crémone et Rome, et le recrutement de procureurs, de notaires et de témoins aussi prestigieux que l'humaniste Sébastien Brant (1458-1521) à Bâle[82] ou le notaire Pierre de Crottis de la curie diocésaine de Crémone[83].

Ces biens furent complétés une décennie plus tard par l'accensement d'un «mas de terre et bois» dans le voisinage, «en Margot», le 29 mai 1505 et «une moille soit chalet», légués par Henri Duret (?-1503) de Samoëns[84], et acensés au même lieu par la ville de Lutry le 23 mai 1510 avec une deuxième moille, voisine, située *in nemoribus* «en la Goille aux Eunes»[85].

79 ACL, Noir C 7, 12 juillet 1494; Noir C 13, 3 février 1496; Noir C 9, 12 juillet 1494; Noir C10, 26 septembre 1494.

80 ACL, Noir C 89, 4 juin 1493.

81 ACL, Noir C 7, 3 février 1496 et Noir C 13, 3 février 1496.

82 *Registrum*, f° 31v, 40, 54v et 189v.

83 *Registrum*, f° 172v. Archivio di stato di Cremona (en ligne), notaire Giovanni Pietro Crotti, actes 1458-1499.

84 Acensé en 1501.

85 ACL, Bleu K 288, 29 mai 1505 et Bleu K 292, f° 54, 23 mai 1510. ACL, Bleu Z2, Inventaire des titres latins, f° 53. ACL, Noir C 16, 1er août 1507.

Dans l'ensemble, le couvent apparaît très faiblement doté, essentiellement en terres humides, peu fertiles ; outre celles entourant la maison conventuelle, elles se situaient « en Mollie-Margot », dans le voisinage, entre la chapelle de Savigny et la forêt joratoise. Il s'agissait de « râpes », terrains broussailleux et pentus, de mauvaises terres délaissées par les bourgeois du bourg de Lutry et abergées principalement à des étrangers venus les re-défricher et les coloniser. Le document de cession du couvent à la ville en 1531 indique des « maisons, granges de fermes, terres arables cultivées ou en jachère, vignes, prés, moilles, jardins, oches, bois et râpes ». Ces biens sont facilement identifiables sur le plan de 1705 de la paroisse de Lutry ; sécularisés, ils correspondirent à ceux légués auparavant, soit, « en Margot », à la « grange de la ville », un domaine (possession) de 50 poses de terres, et au « pré de la ville », 15 poses à « la Gollie es Heines »[86]. De même, sur le même plan, le pré de 4 poses adjacent à la cure « à Leurs Excellences » (de Berne), était l'ancienne donation au couvent effectuée en 1496 ainsi que, contigus, « la terre et pré de 2 poses »[87].

Quant aux bâtiments conventuels, ils restèrent modestes et, en 1531, ils se réduisaient, à la « maison qui fut de frère Guillaume Clerc » faisant partie des biens alors sécularisés ; elle fut abergée, le 3 juin 1537, par la ville de Lutry à noble Jean Gruz (?-1542), atteint de la lèpre, qui y résida tant par l'isolement du lieu que par la tradition dévotionnelle de la chapelle consacrée à Marie Madeleine, protégeant de cette plaie ; protestant à cette occasion contre la démarche, Mermet Métraux (?-1550-1554), alors ancien frère du couvent résidant encore à Savigny, avertit trois jours plus tard le conseil qu'il préférait « abandonner son couvent plutôt que de consentir au séjour dudit noble Gruz dans le voisinage »[88]. On peut en déduire que la maison de l'ancien vicaire du couvent et celle dans laquelle résidait l'ancien frère étaient la même, située dans la proximité immédiate de la chapelle ; la trace en resta encore visible sur les plans de 1678 du bailliage de Lausanne et de 1705 de la grande paroisse de Lutry, car c'est sur ses fondements que la cure réformée fut édifiée après la conquête bernoise.

86 ACL, Bleu A1, 1er avril 1533, f° 88. ACV, Dg 279/2, notaire Claude Wagnières, 1537-1540, f° 57. ACL, Noir C 184, abergement par l'hôpital de Lutry du 13 mars 1587, indique pour biens acensés « de l'ancienne abbaye de Savigny » en Margot en 1571 et en 1587, « une grange avec toutes les terres, prés, possessions, curtils, oches, vergers, planches, bois et raspes » sises au dit lieu.

87 ACL, Bleu K 19, Plan de 1705, f° 73-74, 83-84 et 86. ACL, Bleu A1, 1er avril 1533, f° 88. ACV, Dg 279/2, notaire Claude Wagnières, 1537-1540, f° 57

88 ACL, Bleu A 1, Actes du conseil, f° 315 et 315v. Raoul Campiche, « La fin du culte catholique à Lutry », in *RHV*, 26, 1916, pp. 327-328.

UN LONG CONFLIT JURIDICTIONNEL ENTRE LE CHAPITRE DE LAUSANNE ET LES TERTIAIRES

La faible attractivité et la précarité économique de la *domus savigniaci* peut s'expliquer par le conflit juridictionnel dont elle fut l'objet; il ne facilita sans doute pas son développement. Comme nous l'avons relevé, sa fondation fut clairement encouragée par l'évêque et son vicaire général. Leur soutien perdura; en témoigne la consigne réitérée les 13 et 20 septembre 1494 appelant tous les curés, chapelains et recteurs du diocèse à accueillir favorablement une fois l'an les frères chargés de recueillir les aumônes, sans que ces derniers puissent prêcher, en ne faisant état que de la pauvreté de leur maison et de l'indulgence épiscopale concédée[89]. Cependant, leur appartenance à la fraction franciscaine dite « de la stricte observance » impliquait l'idée d'une autonomie maintenue par rapport au pouvoir épiscopal, une des caractéristiques des ordres mendiants étant d'être directement soumis juridiquement à la papauté, avec leur hiérarchie propre, sans passer par celle du diocèse. La charge de vicaire provincial accordée dès juin 1489 à Roseto, puis dès juin 1498 à son successeur Jean Jaccard, leur donnait le droit de visiter, réformer et corriger tous les monastères de l'ordre situés dans leur juridiction, ou selon les termes de la lettre patente de Crema à Roseto « tous les frères et les sœurs vivant tant sous la coutume du manteau, de la corde, de la capuche qu'autres choses »[90] et de remettre à l'ordre « les irréguliers, les rebelles et les incorrigibles qui n'observent pas ma règle et vivent sans observance »[91].

La préoccupation d'asseoir l'autonomie du couvent se refléta dans un *vidimus*[92] adressé à la Confrérie Saint-Clément de Lutry en date du 30 décembre 1494 avec sceau de l'évêché de Lausanne, confirmant les « privilèges accordés aux monastères du Tiers-Ordre de Saint-François par le pape Sixte IV en 1473 »[93].

Fort de cette autonomie, Roseto s'en fut à Rome, avant mai 1497, afin d'obtenir l'autorisation du pape Alexandre VI de construire « dans ce lieu concédé, une maison avec église pour son usage propre et l'habitation des frères du dit ordre avec campanile, petite cloche, cimetière, cloître, réfectoire, dortoir, jardins et autres ateliers nécessaires »[94].

89 *Registrum*, f° 91v-93v et 93v-95.

90 *Registrum*, f° 84, 26 juin 1497.

91 *Registrum*, f° 84, 26 juin 1497.

92 Acte délivré par une autorité, sous la garantie de son sceau, et contenant la transcription d'un acte antérieur.

93 ACL, Noir C10, 30 décembre 1494. Sixte IV « ordonna l'an 1473 que les religieux et religieuses du troisième ordre jouiraient des privilèges et immunités accordées aux personnes ecclésiastiques, leur communiqua l'an 1479 tous les privilèges des frères Mineurs et déclara que tous les vœux que l'on faisait dans cet ordre étaient aussi solennels que ceux des autres religieux », Pierre Hélyot et Philippon de la Madeleine, *Histoire des ordres monastiques…*, *op. cit.*, t. 7, p. 235.

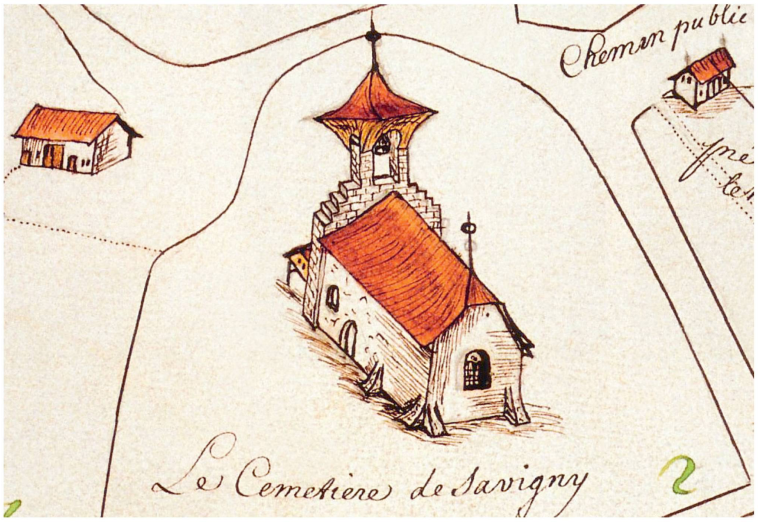

Le temple de Savigny en 1705, entouré du cimetière; reconstruit en 1554 en lieu de l'ancienne chapelle détruite par le feu en 1538, les murs furent conservés et le clocher rajouté; à droite du temple, la cure coiffée de deux pinacles, brûlée en 1538 et reconstruite en 1599 sur l'emplacement de l'ancienne maison conventuelle avec le pré adjacent (Source: ACL Bleu K19, f° 73, Plan de la ville et communauté de Lutry, 1705, photographie de C. Bornand).

Il lui demandait également de tenir compte du fait « qu'aucune maison de l'ordre existait dans le diocèse » et qu'il en était le seul vicaire. Une bulle du 20 mai 1497, adressée par le pape aux chanoines du chapitre de la cathédrale de Lausanne Louis du Pas et Michel de Saint-Cierges (?-1524), les pria de consentir à la requête de Roseto et d'accepter de placer la maison de Savigny sous la direction du ministre général Bernard de Crema ainsi que la nomination de Roseto comme vicaire provincial pour le diocèse de Lausanne[95]. Forçant l'éventuelle acceptation, une lettre patente du ministre général en date du 26 juin 1497 le confirma vicaire de la province « et pour tout le diocèse de Lausanne »[96]. Elle lui donnait, comme dans la précédente lettre de juin 1489, « le droit de visiter, réformer et corriger tous les monastères de l'ordre situés dans sa juridiction »[97].

En dépit de la pression papale, le chapitre de la cathédrale de Lausanne s'opposa au projet et protesta contre la cession de la chapelle aux Tertiaires. Le pape envoya alors, le 23 juillet 1497, une deuxième bulle aux chanoines les priant de soutenir l'érection du couvent[98]; ils s'y refusèrent une nouvelle fois, car comme le certifiait un acte du

94 (Note de la p. 222.) *Registrum*, f° 5.

95 Kaspar Wirz, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven, 1447-1513*, t. 6, n° 376, cité par Ansgar Wildermann, « Savigny », art. cit., p. 733, n. 8.

96 *Registrum*, f° 84, 26 juin 1497.

97 ACL, Noir C 14, 27 juin 1497. *Registrum*, f° 84v.-85. 26 juin 1497 et f° 180-181v, 27 septembre 1497.

98 *Registrum*, f° 6-9v.

7 décembre 1497, ledit monastère échappait à la juridiction épiscopale ordinaire[99]. Probablement un autre argument avancé lors du procès explique le refus: le fait qu'il y avait déjà dans le diocèse «beaucoup de religieux demandant des aumônes pour leur subvenir», dont «huit ou neuf» franciscains et qu'en conséquence «on ne devait admettre que ces frères forment un couvent ou congrégation»[100]. Devant le refus réitéré, Jean de Foresta, vicaire de Savigny après le décès de Roseto, se rendit le 19 février 1498 à la cathédrale de Lausanne afin de déposer un recours auprès du Saint-Siège[101]. Peu après, le 10 mai 1498, le conseil[102] et les gouverneurs de Lutry (Jean Mestral et Vincent Mennet) adressèrent au pape une requête détaillée lui demandant de nommer des juges chargés d'examiner les éléments du conflit et d'assurer le respect de la volonté pontificale[103]. Une «procuration donnée aux gouverneurs de la ville par le ministre général pour le maintien en justice des droits de la maison de Savigny»[104], atteste une même préoccupation en date du 15 juin 1498. De leur côté, les frères de Savigny poursuivirent leurs démarches au travers de deux nouvelles requêtes que leur vicaire adressa au pape les 3 et 10 juillet 1498; ils demandaient de nouveaux arbitres pour assurer l'observance de la bulle papale et proposaient que «d'honorables bâlois» soient chargés de cette mission[105]. Le 17 juillet le pape accepta ces requêtes et remit le cas au chanoine Bernhard Oiglin, official de la curie diocésaine de Bâle[106].

S'ensuivit un long procès d'un an et demi; l'enquête fut menée à Lausanne, Bâle, Crémone et Rome. On peut s'interroger sur les raisons d'un tel procès intenté par les frères d'un modeste couvent, récemment fondé, ayant mobilisé tant d'acteurs de curies diocésaines différentes. Pour qu'il ait eu lieu, il apparaît clairement qu'il fut voulu au plus haut niveau de l'ordre afin de marquer son autonomie face au chapitre de la cathédrale de Lausanne qui reprochait à l'évêque d'avoir outrepassé les droits diocésains en cédant la chapelle et en aliénant ainsi des biens diocésains au profit de réguliers. On peut se demander pourquoi l'évêque Montferrand favorisa l'implantation d'un ordre qui relevait directement de Rome et ne pouvait qu'échapper à sa juridiction, en lui cédant

99 ACL, Bleu F 27 actes séparés, 7 décembre 1497, signé par le notaire Anthonioz douz Villar. ACL F Bleu 27, actes séparés, Forma appelacionis.

100 *Registrum*, f° 65v.

101 *Registrum*, f° 9v-12.

102 Les conseillers cités sont François Bourguignon, François Arensort, Mermet Dunand, Registrum f° 286.

103 *Registrum*, f° 81-82v.; étaient gouverneurs en 1497-1498, Vincent Mennet et Jean Mestral, en 1498-1499, Jean Mestral et Georges Racinaz.

104 ACL, Noir C 15, 15 juin 1498.

105 *Registrum*, f° 2v-4 et 4v.

106 *Registrum*, f° 2v.

l'usage d'un sanctuaire de confins. Il est probable que la tendance réformiste observante des Tertiaires facilita leur acceptation auprès de l'évêque ; elle correspondit éventuellement à une sensibilité sienne en faveur de la « réforme des mœurs », manifeste dès septembre 1477, lorsque, à peine entré en fonction, il fit apposer aux portes de toutes les églises de Lausanne un ordre invitant tous les curés, chapelains, prêtres, clercs et notaires de la ville à « renvoyer leurs concubines et les autres femmes de mauvaise vie » sous peine d'excommunication [107]. Le conflit juridictionnel autour de la chapelle était cependant inévitable et mena au procès.

Nicolaus Haller [108], notaire de la curie de Bâle, fut le procureur des Tertiaires, assisté des notaires Leonhard Langwatter et Sixtus Selber [109]. Haller les défendit en présence de Jean Jaccard, leur provincial, faisant valoir tout le processus de cession de l'usage de la chapelle par les deux évêques. L'humaniste bâlois Sébastian Brant (1457-1521), ami de l'official Oiglin, attesta en particulier la déclaration en 18 points du 26 septembre 1498 des frères Jean Jaccard (vicaire provincial) et Jean de Foresta (vicaire du couvent), et appuya aussi leur cause d'avril à juin 1499 [110].

Le procès-verbal des débats révèle cependant le climat d'hostilité envers les Tertiaires qui prédominait aussi bien à Lausanne qu'à Bâle. Pour la partie adverse, le notaire et procureur de la curie diocésaine bâloise, Johannes Spull [111], mit tout en œuvre pour diffamer les frères au prétexte que « leur ordre était bien trop récent et inexpérimenté, qu'il était jusque-là inconnu dans le diocèse, que les frères étaient peu nombreux, quatre ou cinq, qu'ils n'observaient pas les rites de la religion, qu'ils n'étaient que des *laici*, *vagi*, *luxoriosi* (generant *pueros*/(qui) engendrent des enfants), *irregulares*, qu'ils privaient de leurs aumônes les ordres établis de longue date dans le diocèse, que l'isolement sylvestre du *locus* de Savigny le rendait plus propice aux meurtres et à d'autres terribles forfaits qu'à l'établissement d'une maison de Dieu, et enfin que des femmes pourraient être introduites dans le monastère, ce qui mènerait à une *commixtio et conjuctio sexus* » [112].

107 ACV, C IV 576 (16-09-1477), 578 (18-11-1478) et 579 (20-12-1478).

108 Nicolaus Haller alias Leonhardus, origi0naire de Masevaux (Masmünster), « kleriker der Diözese Basel, kollateraler notar der Curie Basiliensis », SKBS, Regesten Sankt Peter n° 1200, 20.10.1495, et n° 1273, 15.03.1505.

109 *« procurator causarum dicte curie Basiliensis »*, SKBS, Regesten Sankt Peter n° 1233, 23.12.1500.

110 *Registrum*, f° 27 à 34v, 132v-137, 228-229v et 261-264. Ansgar Wildermann, « Savigny », art. cit., p. 732.

111 *Registrum*, f° 24v et 31v-34v ; Spull était déjà *Procurator der bischöflichen Curie zu Basel* en 1468, SKBS, Gnadental n° 349, 25-01-1468.

112 Cité par Ansgar Wildermann, « Savigny », art.cit., p. 732. *Registrum*, f° 65v-66.

La sentence finale demeure méconnue, mais les religieux de Savigny maintinrent leur autonomie juridictionnelle. La permanence de l'activité conventuelle jusqu'en 1531 l'atteste; l'autorité sur la chapelle continua d'échapper à l'évêque, de telle manière qu'au moment de la sécularisation du couvent, le gardien Synexdis traita directement avec la ville de Lutry pour remettre les biens et transférer l'usage de la chapelle, sans en référer à l'évêque d'alors, Sébastien de Montfalcon (1489-1560), ni à son parent, Jean de Montfalcon (?-1553), pourtant prieur commendataire de Lutry de 1513 à 1536. L'autonomie juridique se maintint cependant au prix d'une stagnation suivie d'un déclin qui s'accentua dès la deuxième décennie du XVIe siècle.

LA DEUXIÈME GÉNÉRATION DE RELIGIEUX ET LE DÉCLIN DU COUVENT

Aux mains des Tertiaires, la chapelle desservit la population environnante nouvellement enracinée. Dès le Moyen Âge, Marie-Madeleine était considérée non seulement comme un symbole de pénitence, mais aussi comme une protectrice contre la lèpre, car selon la tradition son frère Lazare en serait mort. Sa protection devait être ainsi recherchée par la population des monts alors que les pestes étaient endémiques au tournant du XVe siècle.

Les paysans immigrés du haut-Giffre adoptèrent d'autant plus la dévotion qu'elle leur était déjà familière, car l'église paroissiale de Sixt lui était consacrée. Daté du 11 juillet 1505, le testament du paysan de montagne Laurent Marguerat (?-1512/1517) « de la paroisse de Samoëns, maintenant habitant sur le mont de Lutry en Margot », atteste cette attractivité, car il demandait expressément d'être enterré « dans l'église des frères de Savigny »[113]. La demande est révélatrice de la consolidation d'une aire territoriale des Monts avec des « paroissiens du cimetière »[114] qui entourait la chapelle, la communauté des vivants étant étroitement liée à celle des morts, tous rassemblés autour de l'autel. La restauration de la chapelle de Savigny et l'édification de la maison conventuelle dont on ignore la date contribuèrent à renforcer un espace paroissial et social binaire. Au cœur religieux de la paroisse, étroitement lié à la hiérarchie sociale, au châtelain, aux maîtres de la vigne et au prieuré bénédictin, répondait, aux confins paroissiaux, la modeste chapelle desservie par les religieux disciples de saint François encadrant une population « rustique », souvent stigmatisée par le terme péjoratif de « gavot », récemment venue de hautes vallées alpines. Fort éloignés du centre urbain, les paysans des Monts recevaient probablement aussi dans la chapelle de Savigny les autres

113 ACV, Di21/1, notaire Rod Chalon, 1502-1520, f° 53.

114 Michel Lauwers, « Paroisse, paroissien et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », in *Médiévales*, 49, 2005, pp. 11-32.

sacrements chrétiens comme ceux de la confession et du baptême dispensés par les frères. Cependant, dans un environnement dévotionnel au service d'une population en majorité pauvre, le nombre de religieux faiblit encore et, de 1522 à 1531, seuls trois nouveaux frères (Claude Duverney, Jacques Marguerat et Mermet Métraux) furent recrutés exclusivement sur place; ils prirent la relève des précédents, probablement décédés pour la plupart ou repartis[115]. Ils étaient fils de colons défricheurs; les parents des deux premiers étaient originaires de la grande paroisse de Samoëns dans le haut Giffre, diocèse de Genève, alors que ceux du dernier étaient venus de la paroisse du Villard de la haute vallée de la Menoge dans le haut Chablais, même diocèse; aucun n'était bourgeois de Lutry à cette date et ils avaient le statut d'étrangers, tout comme les chefs de feu immigrés sur les Monts, aux alentours de la chapelle[116]. À ceux-ci s'ajoutait Guillaume Synexdis, seul religieux encore présent de la génération des fondateurs; il se présentait dès novembre 1522 comme « humble serviteur du couvent de Savigny et vicaire général du même ordre » et, peu après, arborait le titre de « gardien » du couvent comme l'atteste un document du 3 décembre 1525 par lequel en reconnaissance des services rendus, Colette, fille de feu Pierre Antonioz de la paroisse des Gets aux confins de la haute vallée d'Aulps dans le haut Chablais, lui donna « tous ses biens meubles et immeubles, en maisons et autrement »[117].

Sa charge n'était guère lucrative, et c'est probablement pourquoi, suite à cette donation ad personam, il parvint à se faire nommer le 30 juin 1527 « receveur et quêteur de l'hôpital Saint-Roch » de la ville de Lausanne, fondé en 1495. Pour « sa vie durant », il acceptait l'obligation de demeurer dans la maison de l'hôpital située aux escaliers du Marché. Pour obtenir cette charge, il avait donné à l'hôpital la somme de 7000 florins

115 Faute de sources entre 1511 et 1522, leur trace se perd.

116 Jean-Pierre Bastian, *Une immigration alpine…*, *op. cit.*, pp. 75-98. Venu au début des années 1490 du hameau de Chantemerle dans la grande paroisse de Samoëns, Laurent Marguerat avait été abergé une première fois en 1496 « en Margot », alors qu'il était grangier (métayer saisonnier) de Girard Piccard de Lutry « en Praz Pélisson », entre Savigny et le Grenet. Son « mas de terres et bois » situé au bord du chemin du Poisat (au sud) avait pour voisin (à l'est), celui d'Henri Duret de Samoëns, acensé aux frères de Savigny en 1510. Il était père d'une fille et de sept fils dont deux (Jacques, le benjamin et Girard, le cinquième) devinrent religieux, l'un à Savigny, puis à l'abbaye de Montheron, l'autre au prieuré bénédictin de Lutry. Claude (Du) Verney était frère de François Duverney, charpentier *(chappuis)*, et fils de Jacques Duverney, de Samoëns abergé dès 1509, « en Margot » pour un « mas de bois ». ACL, Bleu A1, 1530, f° 22 et Bleu K2 f° 61-62.

117 ACL, Noir C 240, 25 novembre 1522. ACV, C VI d 112, Ville de Lausanne, Hôpitaux. Il les revendit certainement à Françoise, femme du notaire Jean Marsens de Lutry, « fille de feu honorable Jean Antonioz des Gets, demeurant dans une maison en la ville » qui lui fut vendue le 15 février 1525/1526 ainsi que deux fossoriers de vignes *en Collonge*. ACV, Dg90/4, Pierre Deneschel, f° 200.

que lui devait noble Antoine Pavillard, bourgeois de Fribourg, ainsi que « sa maison à la rue de Bourg située entre la maison Sonney, peaussier, et celle de Jean Chambaz »[118]. Les syndics de Lausanne lui assurèrent dès lors une pension de 25 florins et lui permirent d'élire sa sépulture dans la chapelle de l'hôpital, devant le grand autel.

À ces dates, il ne restait à Savigny plus que trois religieux, fils d'immigrés; ceci souligne la précarité de l'institution, confirmée par le fait que, le 25 novembre 1522, Jacques Marguerat avait été autorisé par Guillaume Synexdis à pouvoir faire des collectes dans tout le diocèse de Lausanne « vu la ruine et pauvreté du dit couvent »[119].

Le couvent déclina très rapidement. Passant dans les rangs bénédictins, Marguerat rejoignit autour de 1530 l'abbaye cistercienne de Montheron près de Lausanne où il était moine en 1534[120]; Mermet Métraux tenta d'en faire de même auprès des Bénédictins du prieuré de Lutry; le 28 octobre 1530, le conseil de la ville accorda d'en « parler à Monsieur le Prieur et à Messieurs les religieux pour (lui) mettre l'habit »[121]; la démarche ne prospéra pas, de telle manière que seuls Duverney et lui vivaient encore à Savigny lorsque, le 17 août 1531, Guillaume Synexdis, « gardien et procureur », céda « tous les droits, biens et revenus dépendants du couvent aux gouverneurs de Lutry pour deux muids de blé de froment de pension » sa vie durant, « à condition d'y faire le service divin »[122]. Ce service fut dès lors assuré par un Bénédictin du prieuré, moyennant finance.

La cause de la démarche du gardien et vicaire provincial cette année-là n'est pas explicitée, et l'aval du général des Tertiaires à Rome n'est pas mentionné. Ceci est probablement lié au fait qu'après la fin du procès, le couvent gagna en autonomie. Legall distingue en effet deux conceptions de réforme chez les Franciscains de la fin du XVe siècle:

> celle de l'Observance, qui pour rétablir la pauvreté collective se place sous la houlette de vicaires provinciaux indépendants des ministres provinciaux, alors que la réforme colétane [de Colette de Corbie] reste sous leur autorité. De sorte qu'on est en présence de Franciscains *sub vicarii* (également dits frères de la Bulle ou de Stricte Observance), de Franciscains colétans (dits observants) et de Conventuels dont certains se disent réformés mais que beaucoup désignent comme déformés.[123]

118 ACV, C VI d 113, Ville de Lausanne, Hôpitaux.

119 ACL, Noir C 240, 25 novembre 1522. Le document daté à Savigny est signé *« Fr. Guillermus Clerici »* avec son seing manuel et l'empreinte du sceau du couvent.

120 ACL, Bleu A1, 18 juin 1534, f° 135.

121 ACL, Bleu A1, fête Simon et Jude 1530, f° 17v.

122 ACL, Noir C 116, 17 août 1531. ACL, Bleu Z2, Inventaire des titres latins, f° 22 et 23. ACL Bleu A1, 15 août 1531, f° 36-36v. Acte signé par Jean Marsens, bourgeois de Lutry, notaire juré de l'official de la cour de Lausanne, et sous le sceau de ladite cour.

Les frères de Savigny étaient donc passés d'une allégeance initiale au ministre général, Bernard de Crema, à une indépendance *sub vicarii*. Ceci explique la décision de liquidation du couvent sans aval d'un quelconque ministre général, par la seule autorité du vicaire Synexdis traitant directement avec le Conseil de Lutry.

La pauvreté du couvent et l'absence de nouvelles vocations monastiques furent sans doute également déterminantes. De plus, de lourdes charges d'entretien pesaient sur les frères; la toiture de la chapelle était à rénover, ce pour quoi, le 22 avril 1531, le Conseil de Lutry accorda de donner « aux frères de Savigny » deux mille tuiles à condition que leur grangier en produise mille de son côté [124]. À cela s'ajouta la recrudescence de la peste; cette année-là, elle était intense à Lausanne où, le 23 février 1531, le conseil de la ville ordonna d'ouvrir l'hôpital Saint-Roch « pour y recevoir les pestiférés et qu'aucun malade n'en sortit » [125]. Elle faisait également rage à Lutry; en 1530, le conseil envoya le gouverneur et l'hospitalier « *por fere et prendre parole ad Monsegnieur Sant Garin d'Aux… et por fere dire une gran messe aucdit Sant Garin* » dont la clé miraculeuse protégeait des pestes [126].

L'épidémie, la pauvreté endémique et le déclin du nombre des religieux se conjuguèrent ainsi pour conduire à la sécularisation du couvent dès 1531. La ville de Lutry se retrouva alors propriétaire des biens et domaines conventuels situés à Savigny et « en Margot », qu'elle loua par la suite, après 1537, à des particuliers. Dans l'immédiat, les derniers religieux de Savigny ne perdirent pas leur statut d'ecclésiastiques. Ils demeurèrent dans les lieux conventuels et continuèrent d'exploiter leur mas « en Margot » disposant encore d'un *grangier*, en la personne d'Ansermoz Jordan, de Samoëns [127].

123 (Note de la p. 228.) Jean-Marie Legall, « Pour une cartographie des Observances. Bilan provisoire », in Frédéric Meyer et Ludovic Viallet (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des réformes*, Clermont-Ferrand: Presses universitaires Blaise Pascal, 2004, p. 215.

124 ACL, Bleu A1, 22 avril 1531, f° 28. Jordan, originaire de Samoëns, était leur grangier en 1533, cf. ACL, Bleu A1, 27 avril 1533, f° 86v. Il avait été acensé par la ville de Lutry une première fois en 1522 pour trois poses de terre et bois « en Praz Lugrin », échangées en 1532 pour trois autres poses de terre « en Grandchamp ». Cf. ACL, Bleu K309.

125 *MDR*, *op. cit.*, 1881, p. 89. Saint-Roch était le patron des pestiférés.

126 Quelques jours plus tard, un moine de l'abbaye Sainte-Marie d'Aulps apporta à Lutry la *« saincte relique de Monsieur Sant Garin que mestre Humbert »*, l'hospitalier, garda *« avesque luy por quatre jo(u)r »*. L'année suivante une procession à Notre-Dame de Lausanne eut lieu et la clé de saint Guérin revint d'Aulps à Lutry, cette fois à cause d'une épizootie, *« por se que le(s) bestiau morey par sur le mon(t) »*. ACL, Rouge A4, 1530-1531, f° 15v. et 16. ACL, Rouge A3, 1531-1532, f° 23 et 26v. Sur la recrudescence de peste à Lutry de 1530 à 1532, voir Eugène Mottaz, *Dictionnaire…*, *op. cit.*, 1921, t.2, p. 448.

127 Abergé en juillet 1526 pour un bois « en Grandchamp » sur le mont. Cf. ACL, Bleu Z2, f° 40.

UNE SÉCULARISATION EN TENSION

Cependant, dans le contexte de l'invasion bernoise du Pays de Vaud du printemps de 1536, les biens du couvent firent l'objet de tensions. Le 3 novembre de la même année, le Conseil de Lutry envoya deux conseillers chargés de rapporter à la maison de ville tous les objets et vêtements « de la chapelle et du monastère », sauf la cloche qu'ils devaient « laisser au clocher ». Ils étaient de peu d'importance, car ils tenaient dans « une arche de pauvre valeur, et sans serrure, pour les enfermer »[128]. Deux jours plus tard, ayant « été rapporté que quelques Lausannois se proposaient d'incendier le couvent de Savigny », les forestiers de la paroisse furent envoyés pour dépendre la cloche et l'amener à la maison de ville « avec tout ce qu'ils pourraient emporter ». Parmi l'inventaire postérieur (1539) des biens de la chapelle rassemblés dans l'église de Lutry se trouvèrent la croix du clocher de Savigny, la cloche avec son battant[129], un lampion de fer « dans lequel on plaçait la lampe dans la chapelle », les ferrements des fenêtres de la chapelle, « soit les vergettes qui tenaient les vitraux » ainsi que les vitraux. De plus, « quatre gros livres tant de l'église de Savigny que de l'église de Lutry » furent enregistrés[130].

Peu après ces démarches de sauvetage, le Conseil apprit le 22 février 1537 que les commissaires de Berne voulaient se saisir des biens du couvent; ils résolurent d'envoyer une délégation auprès d'eux afin de leur faire entendre « que le couvent appartient à la ville »[131]. Par la suite, le 16 juin 1538, la chapelle et la maison conventuelle furent incendiées; il n'en « resta que les murs »[132]. Il fallut attendre le 21 avril 1539, pour que le Conseil de Berne octroie « les fonds et rentes du petit monastère de Savigny », « pour l'entretènement et soustentation de leurs pauvres au dit hospital »[133].

À l'inverse des dix anciens moines du prieuré bénédictin ayant accepté la Réforme, les deux derniers religieux de Savigny ne devinrent pas rentiers de la ville. Le 23 avril 1534, Mermet Métraux tenta d'obtenir de la part du prieur commendataire de Lutry la prébende dont jouissait depuis 1530 Arthaud Malliet, bénédictin du prieuré, qui venait

128 *Le chroniqueur: recueil historique et journal de l'Helvétie romande*, 1er décembre 1836, nº 19, p. 342.

129 Tenant compte de ce rapatriement vers le bourg de Lutry et sa datation tardive (1510), elle pourrait être la plus petite des quatre cloches du clocher de Lutry ayant pour inscription *Ave maria gratia plena dominus tecum santa maria magdalena ora pro nobis anno domini M CCCCC X*. Sous l'inscription, des médaillons représentent, entre autres, sainte Marie-Madeleine au vase. Cf. Georges Kasser, « Les cloches de l'église de Lutry », in *RHV*, 70, 1962, pp. 79-84.

130 ACL, Noir C 127. Sans doute, le *Registrum* et la dizaine de documents du fonds ACL Noir C en lien avec le couvent gagnèrent aussi les archives de Lutry.

131 ACL, Bleu A1 f° 82.

132 « Le feu se ficha à Savigny et a brûlé toute l'Église et toute la maison », ACL, Bleu A1, 1538, f° 135.

133 ACL, Noir C 125, 21 avril 1539 et Bleu A1, 1539, f° 165.

de décéder. Jean de Montfalcon répondit au conseil que la demande arrivait trop tard, la prébende étant déjà attribuée. Métraux continua à vivre dans la maison conventuelle de Savigny au moins jusqu'en 1537 ; passé à l'état séculier après son acceptation de la Réforme, il demandait encore en août 1540 de lui « louer pour un prix raisonnable les droits que la ville ou l'hôpital ont sur le clos de Savigny », ce qui fut accordé pour trois ans[134]. Dès 1533, ses relations avec l'ancien gardien de Savigny s'étaient envenimées comme le montre le fait qu'en octobre de la même année, « frère Guillaume de Savigny » vint se plaindre en conseil « de frère Mermet Métraux » pour lui avoir « dit plusieurs outrages ». Le conseil « fit des remontrances », mais Métraux répondit ne pas en avoir cure. Dès lors, face à la mésentente affichée, Synexdis fut autorisé par le Conseil à se retirer « où bon lui semblerait », l'assurant de jouir des deux muids de blés annuels, octroyés précédemment[135]. Ainsi après 1533, seuls demeuraient à Savigny, Métraux et Duverney. Métraux se signala par son « anti-luthéranisme »[136]. Il le poussa, avec le chapelain et un Bénédictin de Lutry, à persécuter le prédicant Michel Doubté des Ormonts qui s'était arrêté en mars 1535 dans le bourg, à l'auberge de la maison de ville. Cela lui valut d'être un des trois religieux déférés, sous la pression des Bernois, en Conseil de la ville de Lutry, le 23 février 1536, afin de s'en expliquer et de payer une forte amende. Néanmoins, Duverney et lui assistèrent à la dispute de religion entre réformateurs et prêtres qui se tint à Lausanne du 1er au 8 octobre 1536, à l'initiative des nouveaux maîtres du Pays de Vaud ; l'issue favorable aux idées nouvelles entraîna la publication de l'Édit de Réformation le 24 décembre suivant ; lorsque les commissaires bernois lurent l'Édit à Lutry le 13 février 1537, les deux derniers moines de Savigny décidèrent de s'y conformer[137] ; ils mirent alors définitivement fin à l'histoire de l'unique et éphémère couvent des Tertiaires de Saint-François dans le diocèse de Lausanne.

RÉFORME OBSERVANTE ET EMPRISE TERRITORIALE

La « maison de Savigny » ne fut certes pas le seul couvent à naître en Pays de Vaud au tournant du XVe siècle. Tout près de là, sur l'emplacement d'un ancien hospice attesté dès 1228, l'évêque Aymon de Montfalcon avait fondé en avril 1497, « parce que le Jorat est un passage dangereux, soit à cause des voleurs, soit par le froid », le modeste couvent

134 ACL, Bleu A1, Actes du conseil, 1540, f° 206.

135 ACL, Bleu A1, Actes du conseil, 16 octobre 1533, f° 108v.

136 Pour la première fois, les États de Vaud réunis à Moudon le 27 mai 1525 avaient condamné les opinions de « l'hérétique et ennemi de la foi chrétienne Martin Luther ».

137 Robert Centlivres, « Fragments du journal des commissaires bernois, janvier-mars 1537 », in *RHV*, 33, 1925, pp. 348 et 350.

masculin des Carmes de Sainte-Catherine du Jorat, situé entre le Chalet-à-Gobet et Montpreveyres, alors dans le ressort de Lausanne[138]; il fut supprimé et incorporé aux propriétés de la ville de Lausanne en 1536. Comme nous l'avons déjà noté, cette même année (1497), l'évêque avait également fondé le couvent des Cordeliers de Morges qui disparut, saccagé par les Bernois en 1530[139]. Josef Zwicker a remarqué qu'« après 1517 et jusqu'à sa suppression », il fut le seul couvent masculin franciscain conventuel à devenir observant dans le diocèse de Lausanne[140]. Il le devint alors que, de 1490 à 1517, la province de Bonaventure était dominée par la question de la réforme des Conventuels. Les deux lettres patentes (1489 et 1497) émises par Bernard de Crema en faveur du vicaire Pierre de Roseto montrent que la maison de Savigny fut appelée à ses débuts à promouvoir activement cette réforme. Sa fondation releva ainsi d'une stratégie tertiaire observante visant à l'encourager auprès de « tous les frères et les sœurs vivant tant sous la coutume du manteau, de la corde, de la capuche qu'autres choses »[141]. Cela laisse supposer un lien éventuellement étroit des frères de Savigny avec les Observants de Morges aussi bien qu'avec les Clarisses de Vevey et d'Orbe, elles aussi Observantes, même si ces couvents ne relevaient pas des mêmes branches de la famille franciscaine. En 1499, le témoignage déjà évoqué d'Annable d'Antioche concernant Jean Jaccard en serait une preuve. À titre d'hypothèse, on pourrait même déduire de l'analyse patronymique des trois premiers vicaires de Savigny (Roseto, Jaccard et Bollut), qui les situe en Faucigny dans la région de Cluses-Samoëns, une démarche observante plus large à l'initiative des Cordeliers de Cluses vers le diocèse de Lausanne au travers des couvents de Savigny (1491) et de Morges (1497). Le manque de travaux concernant Cluses ne permet cependant pas de l'étayer[142].

Contrairement aux deux autres couvents créés dans le diocèse de Lausanne au tournant du XVe siècle, celui de Savigny ne fut pas une fondation épiscopale; il surgit de l'initiative des autorités lutriennes et du vicaire provincial Roseto; ce dernier a pu voir dans le délabrement de Sainte-Marie-Madeleine de Savigny une Portioncule vaudoise, berceau d'un ordre dont il souhaitait l'expansion dans le diocèse de Lausanne, à l'égal

138 AVL, E 45, f°167v. et AVL, CV A, f°186. Alors que dans l'acte du 24 avril 1491, l'évêque ne fait que de concéder l'usage de la chapelle à condition d'ériger un couvent, dans celui de 1497: *Statuimus et… ordinamus… in dicta silva seu nemore Ioratti… unam ecclesiam et unum conventum… fieri, erigi et construi debere.*

139 Marie-Pascal Anglade, « Les cordeliers… », art. cit., pp. 139-154. Maxime Reymond, « Aymon de Montfalcon: évêque de Lausanne, 1491-1518 », in *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 14, 1920, pp. 28-39.

140 Josef Zwicker, « Franziskanerprovinz… », art. cit., p. 331.

141 *Registrum*, f° 84, 26 juin 1497.

142 Sur Cluses le seul essai est ancien et traite succinctement du couvent. Cf. *Cluses et le Faucigny, Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, t. 11, Annecy, Niérat, 1888, pp. 173-181.

de la Selvetta, à Montefalco en Ombrie, dénommée la « Portioncule du Tiers-Ordre » dans les années qui suivirent le chapitre général fondateur de 1448, et a fortiori de celle d'Assise qui abrita également les premiers chapitres franciscains[143]; la haute teneur symbolique de la modeste chapelle savignolane pour des religieux nourris de la mémoire de la vie du saint fondateur, pourrait expliquer leur détermination initiale à mener le long et coûteux procès bâlois en vue d'assurer leur autonomie juridictionnelle.

À la différence d'autres couvents franciscains observants fondés au cours du XVe siècle, celui de Savigny ne correspondit pas non plus « aux maisons bénéficiant du soutien de la noblesse locale, à l'image des couvents urbains »[144]. Il fut une petite structure conservant des traits proches du modèle érémitique des spirituels franciscains[145]. Comme le remarque Legall, dans une approche de la mouvance franciscaine en France à la fin du XVe siècle,

> les Observants goûtaient particulièrement les zones isolées et insulaires. Cet érémitisme bien dans l'esprit des spirituels italiens, […] extra ou péri-urbain, expliquerait une part de l'implantation de petites communautés observantes hors du monde citadin. Certains de ces ermitages sont établis non loin des villes ou sur des lieux de cultes fréquentés par la population mais ne bénéficiant pas ou plus d'un encadrement clérical.[146]

L'implantation des Tertiaires à Savigny correspond exactement à l'analyse. L'attractivité du locus, aux confins de la grande paroisse de Lutry, s'explique précisément parce qu'à la fin du XVe siècle, il se situait à l'orée d'un « désert » ; l'éloignement des rives du Léman, la rudesse du climat et la proximité de la forêt contribuaient à un sentiment de retrait du monde, à la marge de la société, proche de l'idéal érémitique dont était porteur le fondateur. Par ailleurs, la chapelle à desservir se trouvait dans un état de délabrement marqué, avec un encadrement clérical défaillant pour une population environnante en plein renouvellement. Comme l'a relevé Sylvie Allemand :

143 « Subsequent General Chapters were held here in 1451 and in 1475, and the site became known as the fraticelli's Portiuncula », cf. [www.keytoumbria.com/Montefalco/S_Rocco.html].

144 Sylvie Allemand, « Observances franciscaines et fondations érémitiques : le cas de la province de Bourgogne », in André Vauchez (dir.), *Ermites de France et d'Italie (XIe-XVe siècle)*, Rome : École française de Rome, 2003, pp. 471-478.

145 À la suite d'Angelo Clareno (ca. 1255-1337) et des spirituels franciscains du XIVe siècle. Cf. à ce sujet la thèse de doctorat à l'Université de Lausanne (1948) de Lydia von Auw, publiée sous le titre *Angelo Clareno et les spirituels italiens*, Rome : Edizioni di storia e letteratura, 1979.

146 Jean-Marie Legall, « Pour une cartographie des Observances… », art. cit., pp. 221-222. Sur l'élan de réforme observante à la fin du XVe siècle, voir Robert Fyot, « Saint François de Paule et la réforme des réguliers (Plessis-les-Tours, 1483-1507) », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1979, 65/174, pp. 55-74.

> [les Observants] sont aussi, pour les acteurs locaux, les garants d'une nouvelle dynamique pastorale et d'une revitalisation de l'encadrement religieux dans des territoires périphériques ou d'accès difficiles.[147]

L'implantation du couvent accompagna celle des paysans immigrés qu'il contribua à fixer. Une présence pastorale sur les monts de la grande paroisse de Lutry était d'autant plus nécessaire que la population récemment venue de hautes vallées alpines était particulièrement suspectée;

> « la sorcellerie (y) tient lieu de religion » affirmait le Mayor de Lutry qui, le 23 janvier 1534, avait « mis en avan comment il avey perseu et hue novelle qui avey plusieurs herytique par su le Mont… et que nostre Reverend Seygneur [Jean de Montfalcon, prieur commendataire de Lutry] luy en avey parle.[148]

Un procès pour hérésie avait même eu lieu en octobre 1529, impliquant cinq habitants des monts, tous originaires du haut-Giffre, dont ils sortirent exonérés, sauf un[149]. Ainsi, outre la dimension pénitente de la figure mariale vénérée en affinité avec les pratiques et la spiritualité des Tertiaires, la motivation pastorale facilita la concession par l'évêque Montferrand de la chapelle à restaurer; elle poussa aussi les autorités religieuses et politiques de Lutry à autoriser[150] l'enracinement monastique au *locus* de Savigny parce qu'il était propre à accompagner et à mieux encadrer une population nouvelle en voie de sédentarisation sur les confins. Par cette démarche, le conseil de la ville assurait « le balisage rituel de l'espace »[151] et faisait du couvent de Savigny un instrument de son emprise territoriale. Il avait donc tout intérêt à l'émancipation du couvent de la tutelle épiscopale; il marqua cette volonté en prenant une part active à la mise en place du procès contre le chapitre de la cathédrale de Lausanne par sa requête du 10 mai 1498 demandant au pape de nommer des juges chargés d'examiner les éléments du conflit afin d'assurer le respect des bulles successives. L'initiative s'explique aussi bien par la

147 Sylvie Allemand, « Observances… », art. cit., p. 475.

148 ACV, P Dumur 38, Prieuré de Lutry IV.

149 Ernest Chavannes, *Extrait des manuaux du Conseil de Lausanne, 1512-1536, publiés et annotés par E. Chavannes, Mélanges*, Lausanne: Georges Bridel, 1882, p. 99 et AVL, Chavannes, D 11, f° 344, Manuaux du Conseil, 1529.

150 *Registrum*, f° 80, 24 avril 1491.

151 Florian Mazel, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (Ve-XIIIe siècle)*, Paris: Seuil, 2016, p. 257.

Savigny-sur-Lutry *circa* 1826, gravure de Samuel Weibel (1771-1846) : le temple et la cure édifiée en 1599 sur l'emplacement de la maison conventuelle. La gravure restitue l'environnement rural à l'habitat dispersé tel qu'il était à la fin du XVe siècle, encore inchangé au début du XIXe siècle.

nécessité de restaurer la dévotion à Marie-Madeleine après les destructions dues aux guerres de Bourgogne qu'à la nécessaire régulation religieuse des Monts.

L'intérêt du conseil de Lutry divergea ainsi de celui du chapitre-cathédral de Lausanne dont la seule préoccupation était la mise sous tutelle diocésaine de la chapelle et des biens conventuels. En revanche, il rejoignit celui des Tertiaires qui demeurèrent, suite au procès, plus de trente ans à Savigny sans conflit avec les autorités locales. Le conseil les autorisa régulièrement à assurer les messes de l'église paroissiale de Lutry pour la célébration annuelle (Pentecôte) de la Confrérie du Saint-Esprit et, en 1530, les frères payèrent même le banquet de la Confrérie, ce pour quoi le conseil leur octroya du *marin*[152]. Les religieux tissèrent aussi des liens étroits avec la population récemment immigrée avec laquelle ils partagèrent un rythme commun d'implantation sur les Monts. La deuxième génération de frères recrutée localement en témoigne aussi bien que le legs d'Henri Duret en faveur du couvent et le souhait de Laurent Marguerat d'être inhumé dans la chapelle. Roseto et la plupart de ses confrères ainsi

152 Bois pour la construction. ACL, Bleu A1, 18 décembre 1530, f° 17 et 3 juin 1535, f°166.

que les nouveaux paysans étaient venus du diocèse de Genève. Ils avaient leur origine dans les paroisses de la haute vallée du Giffre alors que les frères fondateurs du couvent entretinrent un probable lien avec celui de Cluses, voisin de ces dernières. Leur commun statut d'étrangers issus d'une même origine diocésaine les rapprocha, contribuant à stabiliser ainsi la population colonisatrice d'un territoire aux confins de la paroisse de Lutry ; cependant, la précarité économique du couvent mit fin à la principale initiative réformiste observante dans le diocèse de Lausanne ; elle conduisit à la sécularisation de la maison des Tertiaires de Savigny, cinq ans avant l'imposition par les Bernois de la Réforme zwinglienne en Pays de Vaud. Malgré l'échec, le projet de réforme observante qu'elle porta en fait un objet d'étude particulièrement pertinent pour l'histoire religieuse et sociale vaudoise au tournant du XVe siècle, années où humanisme érasmite et réforme luthérienne allaient changer le paysage religieux de l'Europe.